

Titre : Invest in NY Child Care Emergency Appel d'offres destiné aux nouveaux programmes

Bureau : Service de garde d'enfants de l'OCFS

Publié : 28 janvier 2022

Modifié le 9 février 2022, et le 24 mars 2022, et le 18 avril 2022

Les demandes sont acceptées de la part des nouveaux prestataires qui ont terminé leur séance d'orientation, reçu leur identifiant d'installation et qui sont prêts à déposer une demande. Assurez-vous que votre adresse correcte figure dans le dossier de votre régulateur désigné par l'OCFS ou le NYCDOHMH avant de déposer votre demande. Des instructions pas à pas expliquant comment naviguer dans l'application en ligne sont disponibles dans la section [Ressources de formation du portail de subventions](#) de la page [Child Care Deserts Grant](#) . **Soumettez les demandes sur le portail de dépôt de demandes en ligne : <https://childcare-grants.ocfs.ny.gov/>**. Toutes les demandes doivent parvenir à l'OCFS par l'intermédiaire de ce [portail](#) avant la date limite de dépôt des demandes en ligne indiquée à la **section 1.2 Calendrier des événements**.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 GÉNÉRALITÉS/CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS.....	1
1.1 Intégrité de l'appel d'offres/Restrictions en matière de communication.....	2
1.2 Calendrier des événements (Modifié le 18 avril 2022).....	2
1.3 Séances d'assistance technique pour les candidats.....	3
1.4 Dépôt des questions écrites.....	4
1.5 Dépôt de candidatures.....	4
1.6 Droits réservés à l'OCFS (Modifié le 9 février 2022).....	5
1.7 Définitions de l'appel d'offres (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022).....	8
2.0 APERÇU.....	11
2.1 Introduction/Description des objectifs du programme et contexte.....	11
2.2 Considérations de l'OCFS à l'échelle de l'État.....	12
2.3 Objectif et disponibilité de financements (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022).....	13
2.4 Informations relatives aux conditions d'attribution et au paiement (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022).....	21
3.0 QUALIFICATIONS MINIMALES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE ET PROCESSUS DE PRÉSÉLECTION.....	22
3.1 Qualifications minimales pour effectuer une demande (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022).....	22
3.2 Exigences en matière de responsabilité du prestataire (tous les demandeurs) (Modifié le 24 mars 2022).....	26
4.0 CONDITIONS DU PROGRAMME.....	26
4.1 Résultats souhaités et conditions du programme (Modifié le 24 mars 2022).....	26

4.2	Accessibilité des informations et des candidatures sur Internet	36
5.0	CONTENU ET DÉPÔT DES CANDIDATURES	37
5.1	Contenu et évaluation des candidatures.....	37
5.2	Contenu de la candidature (Modifié le 24 mars 2022).....	40
5.3	Processus de dépôt des candidatures (Modifié le 24 mars 2022 et le 18 avril 2022)	49
6.0	CONDITIONS REQUISES / PROCESSUS D'ÉVALUATION	52
6.1	Conditions requises (critères d'acceptation / de rejet).....	52
6.2	Processus d'évaluation.....	52
7.0	CONDITIONS À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR OBTENIR LA SUBVENTION	53
7.1	Niveau de préparation	53
7.2	Formulaire d'attestation de couverture des accidents du travail et de l'invalidité – Devra être téléchargé sur l'application après l'approbation de l'agrément (Modifié le 24 mars 2022)	53
7.5	Exigences fédérales	55
7.6	Paiements électroniques requis et formulaire de remplacement W-9 – Sera fournir dans le cadre de l'application	55
7.7	Entreprises dirigées par des femmes et des minorités (Minority and Women-Owned Business Enterprise, MWBE) – Égalité d'accès à l'emploi (Equal Employment Opportunity, EEO) – Exigences et procédures	56
7.8	Entreprise dirigée par un ancien combattant handicapé (Service-Disabled Veteran- Owned Business, SDVOB).....	57
8.0	EXIGENCES ET FORMULAIRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME.....	57

1.0 GÉNÉRALITÉS/CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Par le biais de cet appel d'offres, l'OCFS (Bureau des services à l'enfance et à la famille de l'État de New York) accepte les demandes de subventions Invest in NY Child Care destinées aux nouveaux programmes, afin de pallier à l'insuffisance de solutions de garde d'enfants dans les zones considérées comme des déserts en matière de services de garde d'enfants.

Les demandeurs doivent respecter toutes les lois, règles et réglementations en vigueur.

Remarque : Dans ce document, **les termes *propositions, offres et candidatures* sont utilisés de manière interchangeable, tout comme *candidats, demandeurs et soumissionnaires*.**

Si le candidat découvre une ambiguïté, un conflit, une divergence, une omission ou toute autre erreur dans cet appel d'offres, il doit immédiatement informer l'OCFS par écrit (voir la **Section 1.1 Intégrité de l'appel d'offres/Restrictions en matière de communication**) d'une telle erreur et demander une clarification ou une modification du document.

Si avant la date limite de dépôt des questions écrites, un candidat omet d'informer l'OCFS d'une erreur ou d'une omission connue dans l'appel d'offres, ou de toute erreur ou omission ou de tout préjudice dans la spécification de l'offre ou dans les documents joints à l'appel d'offres que le candidat connaissait ou aurait dû connaître, le candidat convient qu'il assumera ce risque si les fonds lui sont attribués et qu'il lui est interdit de demander une réparation administrative ou une compensation supplémentaire en vertu de l'attribution de la subvention en raison d'une telle erreur, omission ou préjudice dans la spécification ou les documents de l'appel d'offres.

Agréé/Inscrit/Autorisé : Cette opportunité de financement est réservée aux programmes de garde d'enfants agréés et inscrits, ainsi qu'aux programmes de garde d'enfants autorisés par l'article 47 du NYC DOHMH. Ils seront collectivement appelés « agréés » dans le cadre de cette opportunité de financement. **Cet appel d'offres est réservé EXCLUSIVEMENT aux programmes nouvellement agréés. Il ne concerne pas les programmes existants.** Un autre appel d'offres s'adressant aux programmes existants cherchant à se développer sera publié prochainement.

Les programmes de garde d'enfants sont réglementés par l'OCFS (Bureau des services à l'enfance et à la famille), à l'exception des garderies basées à New York, qui sont réglementées par le NYCDOHMH (Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC). Les programmes sont considérés comme inscrits, agréés ou autorisés selon le type de programme (modalité) et l'emplacement. Les informations concernant les exigences pour les programmes inscrits et agréés peuvent être trouvées ici : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/regulations/>. Les informations concernant les exigences pour les programmes autorisés par NYC

peuvent être trouvées ici : <https://www1.nyc.gov/site/doh/business/permits-and-licenses/children-and-adolescents-childcare.page>.

1.1 Intégrité de l'appel d'offres/Restrictions en matière de communication

Veillez noter que la législation de l'État interdit à tout prestataire d'exercer ou de tenter d'exercer une influence indue concernant sa candidature. « L'Influence indue » désigne toute tentative d'obtenir un examen préférentiel, inégal ou privilégié d'une candidature sur la base de considérations autres que les mérites de la candidature. Cela comprend mais ne se limite pas à toute conduite interdite par la loi d'éthique gouvernementale (Ethics in Government Act), telle qu'énoncée dans la législation en vigueur dans l'État de New York (Articles 73 et 74 de la Public Officers Law).

Toutes les questions concernant ce document d'appel d'offres doivent être adressées au directeur des contrats de l'unité d'approvisionnement ou à son/ses représentant(s) à l'OCFS, par e-mail investnychildcare@ocfs.ny.gov, avec pour objet « RFA#1 (New Programs) » (Appel d'offres n° 1 (Nouveaux programmes)).

1.2 Calendrier des événements

APPEL D'OFFRES 1 INVEST IN NY CHILD CARE EMERGENCY DESTINE AUX NOUVEAUX PROGRAMMES	
ÉVÈNEMENT	DATE
Publication de l'appel d'offres	28 janvier 2022
Publication de la carte des déserts en matière de services de garde d'enfants : Les programmes peuvent visualiser les zones de l'État identifiées comme des déserts en matière de services de garde d'enfants sur : https://bit.ly/cc_deserts	28 janvier 2022
Séances d'assistance technique (<i>facultatif – consulter la rubrique 1.3 pour visualiser le calendrier</i>)	Consulter la Section 1.3 et l'annexe 1 pour visualiser le calendrier
Date limite de dépôt des questions écrites	Tous les vendredis avant 17 h HE à compter de la date de publication.
Réponses aux questions écrites publiées (<i>sur ou à propos de</i>)	En continu jusqu'au 5 mai 2022
Date de début de dépôt des candidatures	11 avril 2022
Date limite de dépôt des candidatures	19 mai 2022 à 23 h 59 HE

Préavis de pré-approbation anticipé_(pas avant) Ceci n'est pas une garantie de l'attribution de la subvention. Le montant final de la subvention sera déterminé une fois l'agrément obtenu	15 juin 2022
Préavis d'octroi <i>anticipé</i> de la subvention finale	Une fois l'agrément obtenu
Subvention <i>anticipée</i> ¹ Date de début (pas avant)	Date du courrier d'approbation préalable

1.3 Séances d'assistance technique pour les candidats

- **Assistance technique CCR&R (Ressources et orientation pour la garde d'enfants)**

Les candidats souhaitant devenir prestataires de services de garde d'enfants agréés peuvent contacter leur CCR&R local. Ce centre connaît le processus d'agrément et est en mesure de proposer des séances d'informations aux parties intéressées. Les dates et horaires des séances d'information peuvent être visualisées dans l'**Annexe 1 – Calendrier des séances d'assistance technique** ici :

<https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/assets/docs/deserts/Child-Care-Desert-Info-Sessions.pdf>. Les candidats peuvent connaître leur CCR&R local ici : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/referral-agencies.php>

- L'OCFS (Bureau des services à l'enfance et à la famille) offrent également un soutien aux personnes et aux organisations qui souhaitent démarrer des programmes de garderie dans leur communauté. L'OCFS est à la tête d'un réseau de bureaux régionaux qui peuvent fournir aux parties intéressées des documents pour la candidature, des informations sur le processus de démarrage d'un programme et de l'aide pour comprendre les conditions requises. Les candidats peuvent connaître leur bureau régional local ici : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/regional-offices.php>

Tous les candidats qui effectuent une demande d'agrément ou d'inscription à l'OCFS doivent compléter la séance d'information en ligne AVANT de postuler : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/providers/cdc-orientation.php>

Pour les programmes effectuant une demande pour devenir une garderie autorisée par l'article 47 du DOHMH de NYC, vous devez assister à une séance d'information pré-agrément (cochez la case à côté de « Séances d'information sur la garde collective d'enfants et les colonies de vacances », puis cliquez sur « Continuer » au bas de la page) avant de demander un nouveau permis.

¹ *Les subventions dépendent de l'approbation de l'agrément et de la capacité autorisée.

- **Détermination de l'entité légale / du numéro d'identification fiscale, formulaire W-9 de remplacement, séance sur la responsabilité du prestataire** – Bureau of Contract Management (Bureau de la gestion des contrats, ou BCM) de l'OCFS

La date de cette séance sera publiée sur le site Web de l'OCFS.

- **Webinaire sur les réclamations et les paiements** – Bureau of Contract Management (Bureau de la gestion des contrats, ou BCM) de l'OCFS et Division of Child Care Services (Services de garde d'enfants, ou DCCS)

La date de cette séance sera publiée sur le site Web de l'OCFS.

Consulter l'**Annexe 1** – Calendrier des séances d'assistance technique pour obtenir le calendrier des séances d'assistance technique ainsi que le site Web de l'OCFS.

1.4 Dépôt des questions écrites

Toutes les communications visant à signaler des erreurs ou des omissions dans le processus d'approvisionnement, à poser des questions ou à demander des éclaircissements sur cet appel d'offres doivent mentionner la rubrique et le numéro de paragraphe de l'appel d'offres et doivent être **envoyées par courrier électronique à investnyschildcare@ocfs.ny.gov avec pour objet RFA#1 (New Programs) (Appel d'offres n° 1 (Nouveaux programmes))** au plus tard à la date limite de dépôt des questions écrites spécifiée dans la **Section 1.2 Calendrier des événements**.

Les questions reçues après la date limite de publication des réponses aux questions écrites pourraient rester sans réponse. La liste complète des questions et des réponses sera publiée dans l'avis de marché public de la plate-forme de subventions de l'État de New York (<https://grantsgateway.ny.gov>) (GGS ou Grants Gateway), sur le site Web de l'OCFS (<http://ocfs.ny.gov/main/bcm/RFA.asp>), et le site Web Contract Reporter (<https://www.nyscr.ny.gov/login.cfm>) à la date ou autour de la date spécifiée dans la **Section 1.2 Calendrier des événements**.

Pour afficher la liste complète des questions et des réponses publiées sur le NYS Grants Gateway, cliquez sur le lien sous l'annonce de l'opportunité de subvention dans le portail des opportunités de subventions.

1.5 Dépôt de candidatures

Toutes les propositions doivent être envoyées par voie électronique via le processus de candidature en ligne Invest in NY Child Care, qui sera disponible sur le site Web de l'OCFS à la date de début de dépôt de candidatures.

Veillez vous reporter à la **Section 5.0 : CONTENU ET DÉPÔT DES CANDIDATURES** pour plus d'informations.

1.6 Droits réservés à l'OCFS (Modifié le 9 février 2022)

L'OCFS (Bureau des services à l'enfance et à la famille) se réserve le droit de

1. déterminer un plafond pour le montant de la subvention accordée ;
2. modifier l'une des dates fixées dans le présent appel d'offres avant la date limite de dépôt des propositions ;
3. rejeter une ou toutes les propositions reçues en réponse à l'appel d'offres ;
4. retirer l'appel d'offres à tout moment à la seule discrétion de l'agence ;
5. attribuer la subvention de l'appel d'offres, intégralement ou partiellement ;
6. retirer la candidature de tout soumissionnaire dont la conduite et/ou la proposition n'est pas conforme aux exigences de l'appel d'offres ;
7. rejeter toute proposition si l'OCFS, à sa seule discrétion, détermine que le soumissionnaire n'est pas un prestataire responsable ;
8. demander des éclaircissements et des modifications des propositions. Demander aux soumissionnaires de présenter des informations supplémentaires clarifiant leurs propositions, soit par écrit, soit par présentation formelle. En dehors des clarifications et des informations supplémentaires demandées, l'envoi de nouvelles informations n'est pas autorisé ;
9. exiger que les soumissionnaires démontrent, à la satisfaction de l'OCFS, toute caractéristique présente dans leur proposition, ce qui peut inclure une présentation orale de leur proposition. Toute démonstration ou présentation de ce type peut être prise en compte dans l'évaluation de la proposition ;
10. modifier toute partie du présent appel d'offres avant l'ouverture des offres, en notifiant tous les soumissionnaires, et ordonner à tous les soumissionnaires de préparer des modifications en fonction des corrections réalisées dans l'appel d'offres, le cas échéant. Les dépenses engagées dans la préparation des propositions ou dans les modifications effectuées pour répondre à cet appel d'offres relèvent de la seule responsabilité du soumissionnaire ou de toute autre partie et ne seront ni engagées ni remboursées par l'OCFS ;

11. prendre des décisions en matière de financement qui permettent de respecter et de cibler les résultats identifiés dans cet appel d'offres ;
12. financer une seule partie, ou des activités sélectionnées, de la proposition du soumissionnaire sélectionné et/ou adopter tout ou partie de la proposition du soumissionnaire sélectionné en fonction des exigences fédérales et étatiques ;
13. éliminer une ou plusieurs exigences de l'appel d'offres ne pouvant être respectées par tous les soumissionnaires potentiels en informant toutes les parties ayant envoyé une proposition ;
14. renoncer aux formalités procédurales ou modifier des irrégularités mineures dans les propositions reçues après notification au soumissionnaire concerné ;
15. corriger toute erreur arithmétique dans une proposition ou apporter des corrections typographiques aux propositions avec l'accord du soumissionnaire ;
16. attribuer la subvention au soumissionnaire suivant si le ou les soumissionnaires sélectionnés ne respectent pas les exigences de l'appel d'offres dans un délai acceptable. Aucun soumissionnaire n'aura de droits contre l'OCFS découlant de telles actions ;
17. financer une ou toutes les propositions reçues en réponse au présent appel d'offres. Cependant, la publication de cet appel d'offres n'engage pas l'OCFS à financer des propositions. L'OCFS peut rejeter toutes les propositions envoyées et se réserve le droit de retirer ou de reporter cet appel d'offres sans préavis et sans responsabilité envers les soumissionnaires ou autres parties pour les dépenses engagées dans la préparation de la proposition envoyée en réponse à cet appel d'offres et peut exercer ces droits à tout moment ;
18. exiger des éclaircissements à tout moment au cours du processus d'appel d'offres et/ou exiger la correction d'erreurs arithmétiques ou autres erreurs apparentes dans le but d'assurer une compréhension pleine et entière de la proposition d'un soumissionnaire et/ou de déterminer la conformité d'un soumissionnaire aux exigences de l'appel d'offres ;

19. accorder des subventions supplémentaires en fonction des autres propositions envoyées en réponse à cet appel d'offres et/ou offrir des fonds supplémentaires aux lauréats si des fonds deviennent disponibles ;
20. demander des renseignements à des tiers, y compris mais sans s'y limiter, des références des soumissionnaires concernant leur expérience ou d'autres questions jugées pertinentes pour la proposition par l'OCFS. En répondant à cet appel d'offres, le candidat donne son consentement à toute demande effectuée par l'OCFS ;
21. exiger des prestataires qu'ils participent à une évaluation officielle du programme qui sera élaborée par l'OCFS. Les prestataires peuvent être tenus de recueillir des données à ces fins. La conception de l'évaluation maintiendra la confidentialité des participants et reconnaîtra les contraintes pratiques de la collecte de ce type d'informations ;
22. tenir compte de la répartition au niveau étatique et régional de NYC, y compris la méthodologie de distribution des arrondissements, lors de l'évaluation des propositions ;
23. annuler les subventions si les lauréats n'ont pas fourni toutes les informations requises sur le W-9 et les informations concernant la responsabilité du prestataire requises par l'OCFS sur demande ou si le postulant ne satisfait pas aux exigences d'agrément pour exploiter le programme ;
24. annuler cet appel d'offres, en tout ou partie, à tout moment et rejeter toute proposition, le cas échéant, dans le meilleur intérêt de l'État ;
25. apporter des ajustements au montant de financement demandé en fonction des besoins du programme et de la valeur totale en dollars des candidatures déposées.
31. 26. redistribuer les fonds entre le montant total en dollars disponible pour l'ensemble des modalités de programme, les montants totaux de financements régionaux et la valeur totale des subventions s'il reste des fonds afin de maximiser la répartition des fonds disponibles. De plus, les fonds non utilisés peuvent être redistribués de cet appel d'offres à l'appel d'offres Invest in NY Child Care Emergency pour les programmes existants afin d'utiliser intégralement les fonds du plan de relance américain (American Rescue Plan Act, ARPA).

1.7 Définitions de l'appel d'offres (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022)

Financement de base : dépend du nombre de places et/ou des modalités de garde d'enfants mais aussi de l'emplacement du site du programme dans deux grandes zones géographiques de l'État. La **Section 2.3, Objectif et disponibilité de financements**, offre des informations concernant les fonds disponibles provenant de l'initiative REDC (Regional Economic Development Council, soit Conseil régional de développement économique) et le type de programme.

Capacité : représente le nombre maximum d'enfants autorisés à être présents à tout moment selon les termes de l'agrément.

Secteur de recensement des déserts en matière de services de garde d'enfants : pour cette offre de financement, il s'agit d'un secteur de recensement où il y a plus de 3 enfants de moins de 5 ans pour chaque place de garde d'enfants disponible, ou aucune place de garde d'enfants dans le secteur de recensement. Les places de garde d'enfants disponibles utilisées dans cette analyse comprennent les places pour les nourrissons, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire dans les garderies agréées et les programmes de garde collective autorisés par le NYC DOHMH (Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC) (programmes de l'article 47 uniquement), ainsi que les places pour les enfants de 6 semaines à 12 ans dans le cadre de gardes familiales agréées et inscrites, en fonction de la capacité autorisée au mois d'octobre 2021. Tous les secteurs de recensement de l'État de New York ont été cartographiés en fonction du nombre de places disponibles. Plus d'informations dans la Carte des déserts en matière de services de garde d'enfants : https://bit.ly/cc_deserts Reportez-vous à la **Section 5.2 Contenu de la candidature** pour obtenir la définition des déserts afin de procéder à l'évaluation.

Indice de diversité :

l'indice de diversité de l'ESRI (Institut de recherche sur les systèmes environnementaux) représente la probabilité que deux personnes, choisies au hasard dans la même région, appartiennent à des groupes raciaux ou ethniques différents. La diversité ethnique, ainsi que la diversité raciale, est prise en compte dans l'analyse. Les calculs de diversité de l'ESRI prennent en compte jusqu'à sept groupes raciaux. Si une région est ethniquement diversifiée, la diversité est amplifiée. Les données de l'indice de diversité sont disponibles au niveau des quartiers. http://downloads.esri.com/support/whitepapers/other_/2015_USA_ESRI_Diversity_Index_Methodology.pdf

Région Sud : il s'agit de : NYC, Long Island (Nassau, Suffolk), Région de Westchester (Dutchess, Orange, Putnam, Rockland, Sullivan, Ulster, Westchester)

En règle (In Good Standing) : est un programme de garde d'enfants agréé dont l'état est payable qui ne fait pas l'objet de certaines mesures d'exécution de la part de l'OCFS ou du Département de la Santé et de l'Hygiène mentale de NYC (New York City Department of Health and Mental Hygiene, NYCDOHMH).

Les statuts inéligibles incluent :

Statuts exécutoires de l'OCFS non éligibles :

- Suspension de l'agrément
- Limitation de l'agrément
- Suspension et proposition de révocation de l'agrément
- ~~Proposition de révocation de l'agrément (Modifié le 24 mars 2022)~~
- Refus de demande de renouvellement de l'agrément

Statuts exécutoires du DOHMH non éligibles :

- Agrément révoqué
- Agrément suspendu
- En liquidation
- Agrément expiré

Les questions concernant le statut exécutoire de NYC doivent être adressées au NYCDOHMH (Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC).

Places pour nourrissons/tout-petits : Les places pour nourrissons/tout-petits sont des services de garde d'enfants fournis à des enfants dès la naissance jusqu'à 36 mois. Ces services et ce personnel doivent répondre à toutes les exigences réglementaires et du programme pour ce groupe d'âge. Pour les garderies autorisées par l'article 47 de NYC, les programmes pour nourrissons/tout-petits sont définis comme « un programme de garde d'enfants destiné à des enfants de moins de 24 mois ».

Modalités : Type de programme proposé. Définitions juridiques complètes sur <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/regulations/>.

- **Garde familiale :** un programme de prise en charge des enfants pendant plus de 3 heures par jour et par enfant, dans le cadre duquel la garde d'enfants est assurée dans une maison familiale pour 3 à 8 enfants.
- **Garde familiale collective :** un programme de prise en charge des enfants pendant plus de 3 heures par jour et par enfant, dans le cadre duquel la garde d'enfants est assurée dans une maison familiale pour 7 à 12 enfants, et éventuellement 4 enfants d'âge scolaire supplémentaires, pour un total de 16 enfants.
- **Garderie :** un programme ou un établissement qui n'est pas une résidence dans lequel des services de garde d'enfants sont fournis régulièrement à plus de 6 enfants pendant plus de 3 heures par jour par enfant, moyennant une rémunération ou autre.
 - Pour les garderies autorisées par l'article 47 de NYC : Un programme de garde d'enfants est un programme qui offre des services de garde d'enfants pendant 5 heures ou plus par semaine, pendant plus de 30 jours sur une période de 12 mois, à 3 enfants ou plus de moins de 6 ans.

- Le Programme de garde d'enfants d'âge scolaire (School Age Child Care, SACC) est un programme ou un établissement n'étant pas une résidence dans lequel la garde d'enfants est destinée à un groupe inscrit de 7 enfants ou plus de moins de 13 ans au cours de l'année scolaire avant et/ou après la période où ces enfants sont habituellement à l'école ou sur les temps de cantine. Les programmes de garde d'enfants d'âge scolaire peuvent également proposer des services de garde pendant les vacances scolaires et les périodes de l'année où l'école n'est pas ouverte, comme les vacances d'été.

Nouveau programme : ~~Une personne ou une entité n'étant pas titulaire d'un agrément et demandant un agrément pour exploiter un programme de garde d'enfants à un endroit précis.~~ Une personne ou une entité déposant une demande d'agrément pour gérer un programme de garde d'enfants à un endroit précis qui n'est pas actuellement en place (Mise à jour le 24/03/2022) Le statut de l'OCFS « Demande effectuée » ou « Demande reçue » doit avoir été obtenu au moment de la demande de subvention initiale. Les candidats recevant une approbation préalable doivent respecter le seuil minimal d'informations sur l'agrément tel que défini par la politique de l'OCFS (**voir Annexe 2, Exigences minimales de présentation relatives à l'agrément / l'inscription du service de garde d'enfants de l'OCFS**) dans les 60 jours à compter de la date du courrier de pré-approbation de la subvention et se voir accorder un agrément pour un nouveau programme dans les 120 jours à compter de la date du courrier de pré-approbation de la subvention. Les candidats de NYC doivent respecter toutes les exigences en matière d'autorisations dans les 120 jours à compter de la date du courrier de pré-approbation de la subvention.

~~Les programmes qui changent de modalité et étendent leur capacité, par exemple, une garderie familiale (FDC) qui va devenir une garderie familiale collective (GFDC) sont considérés comme un "nouveau programme" (Mise à jour le 9/02/2022).~~

Remarque: Les programmes qui changent de modalité et augmentent leur capacité, par exemple, une garderie familiale (Family Day Care, FDC) devenant une garderie familiale collective (Group Family Daycare, GFDC), sont considérés comme de « nouveaux programmes ». Un prestataire titulaire d'un agrément existant qui ouvre un lieu distinct sera considéré comme ouvrant un « nouveau programme » si ce nouveau lieu n'avait pas d'agrément auparavant. Les programmes ou prestataires titulaires d'un agrément l'année précédant la date de publication du présent appel à candidatures (Request for Application, RFA) ou actuellement titulaires d'un agrément, et qui changent de lieu ou d'entité juridique sans pour autant augmenter la capacité d'accueil autorisée, ne sont pas admissibles. (Mise à jour le 24/03/2022)

Horaires non traditionnels (Mise à jour le 24/03/2022): les horaires de garde fournis de 19 h à 6 h, ainsi que les week-ends et les jours fériés fédéraux suivants : New Year's Day, Memorial Day, Independence Day, Labor Day, Thanksgiving Day et Christmas Day. Les programmes doivent répondre à toutes les exigences réglementaires et du programme pour ces services et obtenir l'agrément pour fournir des services pendant ces horaires.

~~Pour les garderies autorisées par l'article 47 de NYC, les horaires non traditionnels correspondent au programme de garde d'enfants de nuit (Night Child Care). Il s'agit d'un « programme de garde d'enfants qui accepte de prendre en charge les enfants à partir de 17 h, offre des services de garde d'enfants de 17 h à 8 h et est ouvert plus d'une nuit par semaine, pendant plus de 30 jours au cours d'une période de 12 mois ».~~

Pour les garderies visées à l'article 47 de NYC, les créneaux horaires non classiques sont définis en fonction de la définition du RFA et du seuil. Remarque : Les programmes proposant des services de garde d'enfants de nuit doivent se conformer aux exigences du programme de permis des gardes de nuit (Night Child Care) de NYC. Il s'agit d'un « programme de garde d'enfants qui accepte de prendre en charge les enfants à partir de 17 h, offre des services de garde d'enfants de 17 h à 8 h et est ouvert plus d'une nuit par semaine, pendant plus de 30 jours au cours d'une période de 12 mois ».

Les créneaux horaires non classiques pour la garde sont définis dans le RFA et doivent être disponibles au minimum 15 heures par semaine pour toutes les modalités de garde, à l'exception de la SACC. Les programmes de la SACC doivent proposer des services de garde disponibles durant 75 % de tous les congés scolaires et les vacances conformément au calendrier scolaire local. Les horaires d'été ne sont pas inclus dans ce pourcentage pour la SACC comme étant admissibles pour les créneaux horaires non classiques.

REDC – Conseil régional de développement économique :

(<https://regionalcouncils.ny.gov/>). Cliquez sur Régions pour sélectionner votre région. Les Conseils sont des partenariats public-privé composés d'experts locaux et de parties prenantes venant du monde de l'entreprise, académique, des administrations locales et des organisations non gouvernementales. L'ESD (NYS Empire State Development) est l'agence principale qui gère les conseils régionaux. Les agences, autorités et départements de l'État sont des participants actifs qui travaillent en partenariat avec les Conseils et fournissent les ressources nécessaires. En outre, des institutions académiques, des groupes de réflexion et d'autres organisations indépendantes sont invités par les conseils régionaux, le cas échéant.

Le reste de New York comprend : Tous les comtés de l'État de New York en dehors de la région du Sud.

2.0 APERÇU

2.1 Introduction/Description des objectifs du programme et contexte

L'État de New York met 100 millions de dollars à disposition des déserts en matière de services de garde d'enfants afin de construire et d'élargir les capacités de services de garde d'enfants agréés dans les zones de l'État les plus faiblement pourvus en places. La subvention qui en découle vise à augmenter le nombre de places de garde d'enfants disponibles dans les zones

en pénurie dans l'État de New York. Utilisant les fonds du plan de relance américain (American Rescue Plan Act, ARPA), ce financement représente une opportunité sans précédent pour renforcer les capacités et l'économie de l'État, en s'attaquant aux problèmes qui affectent les entreprises, et notamment l'absence chronique, la réduction de la productivité et la rotation du personnel dues à l'absence d'options de garde d'enfants de qualité dans les endroits de l'État qui en sont le plus dépourvus. Ce financement reconnaît en outre l'importante pénurie de services de garde destinés aux nourrissons et aux tout-petits et le manque de services de garde disponibles en dehors des horaires et des jours ouvrables normaux. Ce document décrit toutes les conditions d'admissibilité, les exigences du programme et les dépenses autorisées dans le cadre de la subvention Invest in NY Child Care.

L'OCFS (Bureau des services à l'enfance et à la famille) et le CCF (Conseil dédié à l'enfance et aux familles) ont créé un outil de cartographie en ligne décrivant les secteurs de recensement de l'État de New York considérés comme des déserts en matière de services de garde d'enfants, ainsi qu'un score potentiel pour cet appel d'offres pour un programme souhaitant déposer une candidature dans cette zone. Tous les postulants doivent examiner attentivement la carte pour plus de détails sur le site proposé pour leur programme. Annexe 3 – La carte des déserts en matière de garde d'enfants du REDC est disponible sur : https://bit.ly/cc_deserts

L'OCFS se réserve le droit de modifier les termes et conditions de cette opportunité de subvention, et toute mise à jour de ce document sera publiée sur le site Web de l'OCFS.

2.2 Considérations de l'OCFS à l'échelle de l'État

L'équité raciale dans l'initiative Invest in NY Child Care

Avec cet investissement historique visant à créer des places de garde d'enfants dans l'État de New York, nous devons veiller à ce que l'opportunité de financement intègre des critères d'équité raciale, afin que les communautés de couleur qui ont été les plus durement touchées par la pandémie de COVID-19 soient prioritaires et soutenues à travers la création de places de garde d'enfants.

Les prestataires de services de garde d'enfants et leur personnel sont principalement des femmes et des personnes de couleur. Ainsi, cette offre de financement va permettre de s'associer à des dirigeants et entrepreneurs pour réaliser des investissements importants capables de contribuer à de réels changements pour les familles et les communautés.

Les critères d'équité raciale seront mis en évidence tout au long du processus de planification et d'attribution de la subvention pour s'assurer que l'offre est structurée de manière à soutenir ces principes.

Principes d'équité raciale :

Dans l'État de New York, nous sommes conscients de l'importance de faire face au problème de l'équité raciale. Dans le cadre de cette opportunité de financement, nous avons choisi de mettre en oeuvre les principes suivants :

Soutenir les personnes de couleur et mettre des personnes qui ont vécu le problème de l'inéquité raciale au coeur du processus d'élaboration des politiques ;

Recueillir et analyser les données en fonction de l'origine raciale et ethnique pour comprendre et faire face aux disparités mais aussi publier ces informations afin d'apporter de la transparence et de rendre compte de la réalité dans le processus ;

Se concentrer davantage sur l'équité raciale dans notre travail en continuant d'étudier et de faire face aux causes systémiques des inégalités ;

Être antiracistes et s'engager à lutter contre le racisme et le sectarisme dans toute l'initiative.

2.3 Objectif et disponibilité de financements (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022)

L'OCFS mettra 100 millions de dollars à disposition de l'initiative Invest in NY Child Care : Programme de subvention des déserts en matière de services de garde d'enfants. Le financement fédéral est disponible via le plan de relance américain (ARPA). Cet appel d'offres met 63 millions de dollars à disposition **des nouveaux programmes uniquement**. Les candidatures doivent être déposées avant la date et l'heure indiquées dans la **Section 1.2 Calendrier des événements**. 7 millions de dollars seront réservés au financement d'aides supplémentaires pour les subventions attribuées à de nouveaux programmes dans le cadre de cet appel d'offres, pour un total de 70 millions de dollars (70 % du total des subventions disponibles).

Un autre appel d'offres sera publié prochainement, pour un montant de 30 millions de dollars, dans le but d'élargir les programmes existants.

Les candidatures aux subventions Invest in NY Child Care **destinées à de nouveaux programmes** doivent être déposées durant la période indiquée dans la **Section 1.2 Calendrier des événements**. L'OCFS se réserve néanmoins le droit de prolonger la période de candidature ou d'ajouter une période de candidature supplémentaire en cas de mise à disposition de fonds supplémentaires. Les prestataires ne peuvent recevoir qu'une seule subvention par programme agréé. Si un prestataire effectue une demande pour un programme ayant plusieurs sites, une demande différente doit être déposée pour chaque site.

Les subventions accordées dans le cadre de cet appel d'offres concerneront les 63 millions de dollars destinés aux nouveaux programmes et jusqu'à

7 millions de dollars d'aides supplémentaires. Le tableau suivant illustre le montant maximal de la subvention de base accordée dans le cadre de cet appel d'offres par le REDC (**Conseil régional de développement économique**) et le type de programme :

Reste de New York / Sud	REDC (Conseil régional de développement économique)	Nouveaux programmes de services de garde d'enfants – Fonds disponibles pour la subvention de base			
		DCC	FDC/GFDC	SACC	Total
Sud	Long Island	\$ 6,695,870	\$ 2,231,957	\$ 2,231,957	\$ 11,159,784
	Mid-Hudson	\$ 6,527,299	\$ 2,175,766	\$ 2,175,766	\$ 10,878,831
	New York City	\$ 9,456,831	\$ 3,152,277	\$ 3,152,277	\$ 15,761,385
	Sous-total	\$ 22,680,000	\$ 7,560,000	\$ 7,560,000	\$ 37,800,000
Reste de New York	Capital Region	\$ 2,198,438	\$ 732,812	\$ 732,812	\$ 3,664,062
	Central NY	\$ 2,196,081	\$ 732,027	\$ 732,027	\$ 3,660,135
	Finger Lakes	\$ 2,441,945	\$ 813,982	\$ 813,982	\$ 4,069,909
	Mohawk Valley	\$ 1,831,493	\$ 610,498	\$ 610,498	\$ 3,052,489
	North Country	\$ 1,829,802	\$ 609,934	\$ 609,934	\$ 3,049,670
	Southern Tier	\$ 2,113,988	\$ 704,662	\$ 704,662	\$ 3,523,312
	Western NY	\$ 2,508,253	\$ 836,085	\$ 836,085	\$ 4,180,423
	Sous-total	\$ 15,120,000	\$ 5,040,000	\$ 5,040,000	\$ 25,200,000
	Toutes les régions	\$ 37,800,000	\$ 12,600,000	\$ 12,600,000	\$ 63,000,000

Le tableau suivant illustre le montant maximal des aides supplémentaires destinées aux prestataires offrant des places pour les nourrissons et les tout-petits et des services de garde d'enfants à des horaires non traditionnels accordées dans le cadre de cet appel d'offres par le REDC (Conseil régional de développement économique) et le type de programme :

Reste de New York / Sud	REDC	Nouveaux programmes de services de garde d'enfants – Fonds disponibles pour les aides supplémentaires			
		DCC	FDC/GFDC	SACC	Total
Sud	Long Island	\$ 743,986	\$ 247,995	\$ 247,995	\$ 1,239,976
	Mid-Hudson	\$ 725,255	\$ 241,752	\$ 241,752	\$ 1,208,759
	New York City	\$ 1,050,759	\$ 350,253	\$ 350,253	\$ 1,751,265
	Sous-total	\$ 2,520,000	\$ 840,000	\$ 840,000	\$ 4,200,000
Reste de New York	Capital Region	\$ 244,271	\$ 81,424	\$ 81,424	\$ 407,119
	Central NY	\$ 244,009	\$ 81,336	\$ 81,336	\$ 406,681
	Finger Lakes	\$ 271,327	\$ 90,442	\$ 90,442	\$ 452,211
	Mohawk Valley	\$ 203,499	\$ 67,833	\$ 67,833	\$ 339,165
	North Country	\$ 203,311	\$ 67,770	\$ 67,770	\$ 338,851
	Southern Tier	\$ 234,887	\$ 78,296	\$ 78,296	\$ 391,479
	Western NY	\$ 278,696	\$ 92,899	\$ 92,899	\$ 464,494
	Sous-total	\$ 1,680,000	\$ 560,000	\$ 560,000	\$ 2,800,000
	Toutes les régions	\$ 4,200,000	\$ 1,400,000	\$ 1,400,000	\$ 7,000,000

L'OCFS se réserve le droit d'ajuster le financement comme indiqué dans la Section 1.6, Droits réservés à l'OCFS.

Les REDC (conseils régionaux de développement économique) comprennent les comtés suivants :

- **Western New York:** Allegany, Cattaraugus, Chautauqua, Erie, Niagara
- **Finger Lakes:** Genesee, Livingston, Monroe, Ontario, Orleans, Seneca, Wayne, Wyoming, Yates
- **Southern Tier:** Broome, Chemung, Chenango, Delaware, Schuyler, Steuben, Tioga, Tompkins
- **Central New York:** Cayuga, Cortland, Madison, Onondaga, Oswego
- **Mohawk Valley:** Fulton, Herkimer, Montgomery, Oneida, Otsego, Schoharie
- **North Country:** Clinton, Essex, Franklin, Hamilton, Jefferson, Lewis, St. Lawrence
- **Capital Region:** Albany, Columbia, Greene, Saratoga, Schenectady, Rensselaer, Warren, Washington
- **Mid-Hudson:** Dutchess, Orange, Putnam, Rockland, Sullivan, Ulster, Westchester
- **New York City:** Bronx, Kings, New York, Richmond, Queens
- **Long Island:** Nassau, Suffolk

Subvention 2021-2022 des déserts en matière de services de garde d'enfants (Modifié le 9 février 2022) – Le montant total des subventions est attribué pour chaque programme de service de garde d'enfants et réparti sur deux ans, si l'agrément est obtenu dans les 120 jours à compter de la date du courrier de pré-

approbation de l'OCFS. Le montant final de la subvention peut être réduit si l'obtention de l'agrément n'a pas lieu dans ce délai.

Les subventions pour les **garderies** sont calculées en fonction des places de garde autorisées selon la capacité indiquée dans l'agrément.

Modalité	Emplacement	Annuel montant de la subvention par place sur deux ans	Annuel montant maximal de la subvention sur deux ans
Garde collective d'enfants	New York City	\$9,000	\$500,000
Garderie	Long Island RO et Westchester RO	\$9,000	\$500,000
	Reste de New York	\$7,000	\$400,000
Garderie d'enfants d'âge scolaire	New York City	\$3,300	\$300,000
	Long Island RO et Westchester RO	\$3,300	\$300,000
	Reste de New York	\$2,500	\$200,000

Les montants des subventions par place pour les services de garde collective d'enfants et les garderies ont été calculés comme suit : Le Center for American Progress (Centre pour le progrès américain) a estimé le coût annuel par tout-petit pour une garde d'enfants en garderie de qualité à New York (<https://www.americanprogress.org/issues/early-childhood/reports/2021/06/28/501067/true-cost-high-quality-child-care-across-united-states/>). Celui-ci correspond au coût total de chaque place en garderie à NYC, la région de Long Island et la région de Westchester et à 75 % de ce montant pour toutes les autres régions de New York. Le coût par place a été multiplié par 50 % pour subventionner, mais pas entièrement financer, la garde. Enfin, le coût par place a été calculé à 65 % de ce montant afin d'obtenir des montants de subvention significatifs, mais sans dépasser les fonds disponibles, en fonction du nombre estimé de nouveaux programmes qui ouvriront pendant l'opportunité de financement, de la taille moyenne du programme et de l'éligibilité au financement selon l'ouverture de places dans des déserts en matière de services de garde d'enfants. Les subventions seront calculées par place.

Les montants des subventions par place pour les services de garde d'enfants d'âge scolaire ont été calculés comme suit : Le Center for American Progress (Centre pour le progrès américain) a estimé le coût annuel par enfant d'âge préscolaire pour une garde d'enfants en garderie de qualité à New York (<https://www.americanprogress.org/issues/early-childhood/reports/2021/06/28/501067/true-cost-high-quality-child-care-across-united-states/>). Celui-ci correspond à 50 % du coût de chaque place en garderie à NYC, la région de Long Island et la région de Westchester et à 75 % de ce montant pour toutes les autres régions de New York. Le coût par place a été multiplié par 50 % pour subventionner, mais pas entièrement financer, la garde. Enfin, le coût par place a été calculé à 65 % de ce montant afin d'obtenir des montants de subvention significatifs, mais sans dépasser les fonds disponibles, en fonction du nombre estimé

de nouveaux programmes qui ouvriront pendant l'opportunité de financement, de la taille moyenne du programme et de l'éligibilité au financement selon l'ouverture de places dans des déserts en matière de services de garde d'enfants. Les subventions seront calculées par place.

Les subventions pour les services de gardes d'enfants **à domicile** sont calculées en fonction de la capacité autorisée du programme

Modalité	Emplacement	Annuel montant de la subvention par programme sur deux ans
Garde familiale	New York City	\$18,000
	Long Island RO et Westchester RO	\$18,000
	Reste de New York	\$14,000
Garde familiale collective	New York City	\$30,000
	Long Island RO et Westchester RO	\$30,000
	Reste de New York	\$23,000

Les montants des subventions par programme ont été calculés comme suit : Le coût annuel pour une garde d'enfants à domicile à New York estimé par le Center for American Progress (Centre pour le progrès américain) (<https://www.americanprogress.org/issues/early-childhood/reports/2021/06/28/501067/true-cost-high-quality-child-care-across-united-states/>) correspond au coût des programmes de garde familiale et collective à domicile à NYC, la région de Long Island et la région de Westchester et à 75 % de ce montant pour toutes les autres régions de New York. Le coût des programmes de garde familiale et collective à domicile représente 60 % des frais de garde familiale et collective à domicile. Enfin, le coût par place a été calculé à 85 % de ce montant afin d'obtenir des montants de subvention significatifs, mais sans dépasser les fonds disponibles, en fonction du nombre estimé de nouveaux programmes qui ouvriront pendant l'opportunité de financement, de la taille moyenne du programme et de l'éligibilité au financement selon l'ouverture de places dans des déserts en matière de services de garde d'enfants.

Aides supplémentaires

1. Garde de nourrissons/tout-petits (Modifié le 24 mars 2022) :

Les places pour nourrissons/tout-petits sont des services de garde d'enfants fournis à des enfants dès la naissance jusqu'à 36 mois, ou 24 mois pour les garderies autorisées par l'article 47 de NYC. Ces services et ce personnel doivent répondre à toutes les exigences réglementaires et du programme pour ce groupe d'âge.

Les prestataires obtenant un agrément pour accueillir des nourrissons/tout-petits recevront annuellement 3 000 dollars supplémentaires par place de nourrisson/tout-petit. Pour recevoir cette aide supplémentaire, les prestataires doivent fournir un plan de dotation en personnel avec les horaires de travail, les qualifications du personnel et la fiche de présence du personnel, de manière à respecter le ratio personnel/enfant pour les places attribuées. De plus, le programme doit indiquer, dans son rapport trimestriel, le nombre de nourrissons/tout-petits inscrits pour chaque trimestre de la subvention afin de recevoir le versement trimestriel correspondant à ces places. **Les programmes de garderie familiale s'appliquant pour ce bonus seront admissibles à un financement, jusqu'à deux créneaux. Les programmes de garderie familiale collective s'appliquant pour ce bonus seront admissibles à un financement, jusqu'à quatre créneaux. Remarque : cela n'a pas de conséquences sur le nombre d'enfants que les prestataires sont autorisés à garder en raison de leur agrément et des règlements applicables.**

2. Horaires non traditionnels (Modifié le 24 mars 2022) :

~~Les prestataires agréés offrant des services de garde d'enfants pendant les horaires non traditionnels (de 19 h à 6 h, ainsi que les week-ends et les jours fériés fédéraux suivants~~ Les prestataires agréés offrant des services de garde d'enfants pendant les créneaux horaires non classiques (qui sont définis de 19 h à 6 h, ainsi que les week-ends et les jours fériés fédéraux suivants : New Year's Day, Memorial Day, Independence Day, Labor Day, Thanksgiving Day et Christmas Day, ou dans le cadre d'un programme de garde d'enfants de nuit de NYC) et déclarant, dans leur rapport trimestriel, le nombre de jeunes qu'ils ont gardé à des heures non traditionnelles au cours du trimestre recevront 3 000 dollars supplémentaires par an et par place attribuée. Les prestataires doivent également fournir les documents relatifs aux exercices d'incendie ou d'abri sur place, la demande de quart de prise en charge supplémentaire, le plan de dotation en personnel avec les horaires de travail, les qualifications du personnel et la fiche de présence du personnel, de manière à respecter le ratio personnel/enfant pour les places attribuées.

~~Pour les garderies visées à l'article 47 de NYC, les créneaux horaires non classiques sont définis en fonction de la définition du RFA et du seuil. Remarque : Les programmes proposant des services de garde d'enfants de nuit doivent se conformer aux exigences du programme de permis des gardes de nuit (Night Child Care) de NYC. Il s'agit d'un « programme de garde d'enfants qui accepte de prendre en charge les enfants à partir de 17 h, offre des services de garde d'enfants de 17 h à 8 h et est ouvert plus d'une nuit par semaine, pendant plus de 30 jours au cours d'une période de 12 mois ».~~

~~Les créneaux horaires non classiques pour la garde sont définis dans le RFA et doivent être disponibles au minimum 15 heures par semaine pour toutes les modalités de garde, à l'exception de la SACC. Les programmes de la SACC doivent proposer des services de garde disponibles durant 75 % de tous les congés scolaires et les vacances conformément au calendrier scolaire local. Les~~

horaires d'été ne sont pas inclus dans ce pourcentage pour la SACC comme étant admissibles pour les créneaux horaires non classiques.

Utilisations autorisées des subvention dans les déserts en matière de services de garde d'enfants

Aux fins autorisées par les directives fédérales et engagées à compter de la date de dépôt de la demande de subvention, les utilisations autorisées des subventions Invest in NY comprennent :

- Les coûts de développement du programme et les dépenses opérationnelles du programme à court terme, y compris, mais sans s'y limiter : Les frais de personnel, y compris la masse salariale, les salaires, les indemnités aux employés, les avantages aux employés, les coûts de retraite, les frais de scolarité, les autres dépenses associées à la garde d'enfants, la prise en charge des dépenses du personnel pour l'accès aux vaccins contre la COVID-19, le loyer (y compris dans le cadre d'un contrat de bail) ou le paiement d'obligations de remboursement de crédit et des charges (chauffage, assurance, électricité). Pour les prestataires à domicile, les dépenses doivent s'aligner sur la méthodologie de répartition des coûts approuvée.
- Les dépenses associées à la formation et à l'assistance technique, et notamment dans le développement professionnel, les formations commerciales et les services aux entreprises.

Cet appel d'offres Invest in NY Child Care met l'accent sur l'importance de payer un salaire décent au personnel chargé de la garde d'enfants. Les nouveaux prestataires ne peuvent réussir que s'ils mettent l'accent sur le recrutement, la rétention et la formation du personnel pour répondre aux besoins du programme. La très grande majorité des membres du personnel des programmes de garde d'enfants sont des femmes, et plus de 30 % sont des femmes de couleur. Pour garantir l'équité, les niveaux de financement de cet appel d'offres doivent permettre une rémunération juste du personnel.

Les dépenses de personnel sont des dépenses admissibles et les postulants sont encouragés à utiliser les fonds pour encourager l'embauche, proposer des primes à l'embauche et effectuer d'autres dépenses pour le personnel.

Les dépenses admissibles comprennent, mais sans s'y limiter, la liste fournie dans **[l'annexe 4, Liste des dépenses admissibles](#)**

Financement du bâtiment et de la construction

Le financement disponible dans le cadre de cet appel d'offres d'urgence ne peut être utilisé pour des rénovations majeures ou des dépenses en capital, conformément aux directives fédérales du CCDF. Les prestataires ayant besoin de fonds d'immobilisation recevront l'aide de leurs conseils régionaux de développement économique (REDC) et d'autres sources potentielles pour identifier des sources de financement possibles.

Les agences fédérales chargées de l'attribution des subventions ont certaines responsabilités liées aux subventions fédérales qu'elles attribuent. Le Titre 2 §200.210 du Code of Federal Regulations (CFR, soit Code des réglementations fédérales) des « Pre-federal Award Requirements and the Contents of Federal Awards » (exigences préalables en matière de subventions fédérales et contenu des subventions fédérales), des directives harmonisées de l'Office of Management and Budget (OMB) (2014) fournit des informations sur les subventions fédérales devant être remises à chaque sous-réциiendaire d'une subvention fédérale. L'OCFS a déterminé que les bénéficiaires de cet appel d'offres sont considérés comme des sous-bénéficiaries, comme indiqué dans la réglementation 2 CFR §200.330 aux fins de l'exécution d'une partie d'une subvention fédérale. L'OCFS fournit ces informations pour aider le bénéficiaire à respecter les dispositions contractuelles pour les entités non fédérales, annexe II à 2 CFR partie 200.

[De plus, veuillez consulter l'annexe 5 – Exigences pour les subventions fédérales du plan de relance américain.](#)

Aucune avance de paiement ne sera autorisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Comme indiqué dans la **Section 1.6 Droits réservés à l'OCFS** ci-dessus, l'OCFS se réserve le droit d'imposer un plafond au montant du financement accordé à chaque lauréat.

2.4 Informations relatives aux conditions d'attribution et au paiement (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022)

Les subventions Invest in NY Child Care sont valables pendant deux ans maximum. Les demandeurs pourront déposer leur candidature à partir du **11/04/22** et jusqu'au **19/05/22**. Une fois les décisions d'attribution des subventions prises, les bénéficiaires des subventions recevront un courrier de pré-approbation. ~~Dès l'approbation de l'agrément et la vérification de l'identifiant SFS fourni ou créé via l'application et une fois que les demandeurs seront considérés comme responsables par l'OCFS, suite à l'envoi des informations concernant la responsabilité du prestataire, un courrier formel d'attribution de la subvention sera envoyé. Les montants définitifs des subventions et les paiements en cours ne dépasseront pas le nombre minimal de créneaux proposé à compter de la date de dépôt de la demande ou la capacité approuvée pour l'agrément et peuvent être ajustés en se basant sur les inspections trimestrielles conformément à l'article 4.1, Résultats désirés et exigences du programme. Dès l'obtention de l'agrément et une fois que les demandeurs seront considérés comme responsables par l'OCFS, suite à l'envoi des informations concernant la responsabilité du prestataire, un courrier formel d'attribution de la subvention sera envoyé.~~ **(Modifié le 24 mars 2022)**

Une fois l'agrément et la subvention obtenus, les versements de la subvention pourront couvrir les dépenses éligibles effectuées par les demandeurs à compter de la date de dépôt de la candidature. Les versements finaux de la subvention ne pourront plus être effectués après le 30 juin 2024.

Informations relatives au paiement

Les fonds devraient être disponibles tout au long de la durée de la subvention, mais dépendent de la disponibilité continue des fonds fédéraux, qui ne sont pas garantis. Les prestataires ne peuvent pas commencer à fournir des services de garde d'enfants avant la date d'octroi de l'agrément, et les bénéficiaires ne peuvent utiliser les fonds pour couvrir les dépenses éligibles engagées avant la date de demande de subvention (si accordée). L'OCFS n'a aucune obligation de payer pour les services rendus avant cette date. Aucun versement ne peut être effectué avant l'attribution officielle de la subvention et tant que toutes les conditions requises avant et après l'attribution (p. ex, la responsabilité du prestataire) ne sont pas respectées.

Le premier des 8 paiements trimestriels correspondra à 1/8^e du montant total de la subvention, une fois que l'agrément sera octroyé au nouveau programme et que les conditions requises avant et après l'attribution seront respectées. Une fois le versement initial effectué, les 7 autres versements seront réalisés, à la condition que le bénéficiaire respecte toutes les conditions indiquées dans la **Section 4.1 Résultats souhaités et conditions du programme.**

En plus du versement initial, le montant restant de la subvention de base sera réparti en versements trimestriels sur 7 trimestres et sera versé aux prestataires qui restent ouverts, fournissent des services de garde en personne

(ou ont du personnel sur site pour fournir des services de garde pour les places approuvées), sont « en règle » et ont, selon l'inspection trimestrielle ou l'examen de la documentation, réalisé les livrables exigés par la subvention. Les prestataires doivent envoyer toute la documentation concernant les livrables du programme, indiquée dans la **Section 4.1** et demandée par l'OCFS, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de chaque trimestre, et obtenir la certification trimestrielle de l'OCFS dans le cadre du système de subventions de l'OCFS. Les prestataires seront tenus de conserver la documentation de toutes les dépenses liées à la subvention, mais ne seront pas tenus d'envoyer les documents à l'OCFS, sauf si cela leur est demandé.

Les aides supplémentaires attribuées pour l'accueil de nourrissons/tout-petits et l'ouverture pendant les heures non traditionnelles seront versées à la fin de chaque trimestre en paiements égaux une fois que le demandeur aura obtenu la certification trimestrielle et que les livrables requis auront été réalisés, comme indiqué dans la **Section 4.1 Résultats souhaités et conditions du programme**.

Si les programmes ferment avant la fin de la période jusqu'à de subvention de 2 ans, ils ne seront pas admissibles aux fonds de subvention de l'OCFS après la date de clôture du programme et seront tenus de restituer à l'OCFS tous les fonds de subvention non dépensés reçus.

Pour avoir le droit de recevoir les fonds de la subvention, tous les prestataires nouvellement agréés doivent être « en règle » et ne doivent pas présenter un statut non admissible, tel que défini dans la **Section 1.7 Définitions de l'appel d'offres**. Les questions concernant le statut exécutoire de NYC doivent être adressées au NYC DOHMH (Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC).

Les prestataires ont jusqu'à la date de fin de la subvention pour effectuer tout paiement relatif à l'utilisation autorisée de la subvention Invest in NY Child Care, conformément aux conditions générales de cette opportunité de subvention. Tous les dossiers relatifs au programme et au financement doivent être conservés pendant 6 ans à compter de la fin de la période de subvention, conformément aux règles fédérales et étatiques de conservation des dossiers.

3.0 QUALIFICATIONS MINIMALES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE ET PROCESSUS DE PRÉSÉLECTION

3.1 Qualifications minimales pour effectuer une demande (Modifié le 9 février 2022 et le 24 mars 2022)

Les prestataires éligibles doivent :
(Numérotation amendée le 09/02/2022 - autres changements dans l'article 3.1
Mise à jour le 24/03/2022 sauf annotation contraire)

1. Ouvrir un nouveau programme et totaliser au moins 30 points dans les catégories A1-A4 dans la **Section 5.2 Contenu de la candidature**.

Remarques importantes :

- **Tous les demandeurs doivent communiquer le lieu proposé du programme de garde d'enfants à leur organisme de délivrance d'autorisation/régulateur avant le dépôt de la demande de subvention, à l'exception des garderies visées à l'article 47 de NYC, qui doivent déposer leur demande de permis avant de soumettre la demande de subvention. (Mise à jour le 24/03/2022)**
Si l'emplacement du site du programme proposé change suite à la visite du site avant l'agrément, les demandeurs doivent fournir un nouvel emplacement pour le site qui réponde aux exigences indiquées **à leur organisme de délivrance d'autorisation/régulateur** dans la rubrique 1.2 Date limite de dépôt des demandes de subvention, pour être admissibles au financement. Si le nouvel emplacement du programme et les informations (le numéro peut changer, etc.) ne sont pas mis à jour dans la demande de la **avant** avant la date limite de dépôt des demandes de subvention, **le programme ne pourra être financé. empêchera la prise en compte du programme. (Modifié le 24 mars 2022)**
- **~~Si, à tout moment pendant la période de subvention, un demandeur dépose une demande sous un statut d'entreprise (propriétaire unique, LLC, etc.) mais choisit de changer de type d'entreprise avant la fin de la subvention, une notification officielle doit être envoyée à l'OCFS dans les 30 jours à compter de la date de changement de type d'entreprise.~~** Pour les demandeurs de l'OCFS, si, à tout moment pendant la période de subvention, un demandeur dépose une demande sous un statut d'entreprise (propriétaire unique, LLC, etc.) mais choisit de changer de statut d'entreprise avant la fin de la subvention, une notification officielle doit être envoyée à l'organisme de délivrance d'autorisation ou au régulateur dans les 30 jours à compter de la date du nouveau statut d'entreprise. **(Modifié le 24 mars 2022)** Tout changement d'identifiant fiscal doit être signalé sous 30 jours à compter du changement. En cas de non signalement de ce changement à l'OCFS, la subvention et les paiements associés risquent d'être retardés ou annulés. **Veillez prendre note que certains changements organisationnels dans l'entreprise nécessitent de demander un nouvel agrément . (Modifié le 24 mars 2022)**

Avoir effectué une demande pour devenir un **nouveau** programme de garderie agréé **mais n'avoir pas encore reçu l'agrément** ou pour devenir une garderie autorisée par l'article 47 du NYC DOHMH **mais**

n'avoir pas encore reçu l'autorisation. Les garderies autorisées par l'article 47 du NYC DOHMH doivent avoir déposé une demande pour devenir un nouveau programme agréé ou autorisé sans avoir encore reçu d'agrément avant la date de dépôt de la demande. (Mise à jour le 24/03/2022) Sinon, ils s'engagent à déposer une candidature pour devenir un programme agréé ou autorisé suite à la réception de la notification de la pré-approbation de la subvention. Les programmes qui changent de modalité et augmentent leur capacité (par exemple, une garde familiale devenant une garde familiale collective) sont considérés comme de « nouveaux programmes ». Remarque : Les programmes ayant le statut de « Demande effectuée/reçue » ou « En cours de révision » peuvent effectuer une demande s'ils n'ont pas encore obtenu l'agrément ou l'autorisation au moment de la publication de l'appel d'offres.

2. ~~3.~~ Avoir déposé leur **demande d'agrément avant d'avoir effectué leur demande de subvention.** Tous les candidats doivent compléter la séance d'information en ligne AVANT de postuler : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/providers/cdc-orientation.php>. À la fin de la séance d'information, les candidats peuvent effectuer une demande d'agrément.

Ou Alors (Modifié le 24 mars 2022)

Pour les programmes effectuant une demande pour devenir une garderie autorisée par l'article 47 du NYC DOHMH, vous devez assister à une séance d'information pré-agrément (cochez la case à côté de « Séances d'information sur la garde collective d'enfants et les colonies de vacances », puis cliquez sur « Continuer » au bas de la page) avant de demander un nouveau permis. Après avoir assisté à cette séance d'information, vous pouvez demandeur un permis pour un nouveau programme de garde d'enfants. Les programmes de NYC doivent avoir remis leur demande de permis avant d'entamer la procédure de demande pour cette subvention.

3. ~~4.~~ Certifier qu'ils satisferont à certaines exigences pendant toute la période pendant laquelle les paiements de la subvention seront versés. Les prestataires doivent certifier toutes les déclarations dans leur demande pour pouvoir être pris en compte pour l'attribution, y compris toutes les attestations de la **Section 4.1**.

4. ~~5.~~ Attester avoir la volonté d'accepter les familles recevant une allocation pour service de garde d'enfants, bien que les prestataires ne soient pas tenus de conserver les familles recevant une allocation pendant toute la durée couverte par la subvention si ces familles choisissent un autre prestataire.
5. ~~6.~~ Certifier que, durant les six premiers mois de la subvention, un plan de durabilité pour la période suivant la fin de la subvention sera élaboré en partenariat avec leur CCR&R (Ressources et orientation pour la garde des enfants), l'OCFS, leur REDC (Conseil régional de développement économique) et d'autres parties prenantes locales et étatiques.
6. ~~7.~~ Certifier que l'organisation participera aux réunions annuelles des bénéficiaires de Invest in NY Child Care, portant sur l'assistance technique et le soutien apportés aux programmes, ainsi qu'à toutes les réunions régionales des bénéficiaires pendant toute la période couverte par la subvention. Ces réunions, auxquelles participeront l'OCFS, le Conseil dédié à l'enfance et aux familles (Council on Children and Families, CCF) et d'autres partenaires, seront programmées à l'avance et annoncées à tous les prestataires avec un préavis suffisant.
7. ~~8.~~ Certifier que l'organisation suivra des formations en développement commercial au cours de la première année de la subvention. L'OCFS et leur CCR&R aideront à leur fournir les ressources sur les formations disponibles. Les formations en développement commercial peuvent demander une rétribution financière, ce qui constitue une dépense autorisée dans le cadre de cette subvention.
8. ~~9.~~ Certifier que l'organisation s'efforcera de coordonner le programme de service de garde d'enfants avec tout district des écoles publiques concerné mettant en œuvre un programme de Pre-K (prématernelle), le cas échéant.
9. ~~10.~~ Certifier que l'organisation collaborera avec le programme local de visite à domicile pour les mères, les nourrissons et la petite enfance ou discutera activement de la manière dont le programme de visite à domicile pourrait offrir un outil de développement professionnel / coaching pour programme de service de garde d'enfants.
10. ~~11.~~ Certifier que l'organisation s'efforcera d'offrir ses services à certaines populations dans le besoin, telles que les enfants sans abri ou les enfants en famille d'accueil, selon le cas.
11. ~~12.~~ Certifier que mon organisation accepte les livrables du plan de travail et les conditions du programme définis dans **Section 4.1, Résultats souhaités et conditions du programme.**

Les programmes ayant le statut de « Demande effectuée/reçue » ou « En cours de révision » peuvent effectuer une demande s'ils n'ont pas encore obtenu l'agrément ou l'autorisation au moment de la publication de l'appel d'offres.

Les prestataires suivants ne sont PAS éligibles pour postuler à cet appel d'offres :

- Les programmes existants avec agrément/inscription/permis.
- Les programmes ou prestataires qui détenaient un agrément l'année précédant la date de publication du présent appel d'offres ou détiennent actuellement un agrément et changent de lieu, sans pour autant augmenter la capacité d'accueil autorisée.
- Les programmes ne répondant pas aux exigences d'obtention d'un agrément.
- Les programmes dont 100 % du financement provient de sources publiques, telles que Head Start/Early Head Start ou les programmes de Pre-K (prématornelle) financés par des fonds publics, ne sont pas éligibles.

3.2 Exigences en matière de responsabilité du prestataire (tous les demandeurs) **(Modifié le 24 mars 2022)**

L'article 163(9)(f) de la loi sur les finances de l'État de New York (NY State Finance Law) exige qu'un organisme d'État détermine qu'un candidat est responsable avant d'attribuer à ce candidat un contrat d'État. La responsabilité du prestataire sera déterminée sur la base des informations disponibles en ligne et des informations fournies par le demandeur, en ligne, via la demande de subvention Invest in NY Child Care. ~~Pour les subventions de 100 000 dollars ou plus, les entreprises à but non lucratif répondront aux questions destinées aux entités commerciales à but non lucratif et les entreprises à but lucratif répondront aux questions destinées aux entités commerciales à but lucratif. Pour les subventions inférieures à 100 000 dollars, Pour toutes les subventions,~~ les prestataires devront répondre à un nombre limité de questions. L'OCFS analysera les informations fournies avant d'accorder la subvention.

L'OCFS se réserve le droit de rejeter toute demande si, à sa seule discrétion, il détermine que le demandeur n'est pas un prestataire responsable. Toutes les demandes sont soumises à la détermination de la responsabilité du prestataire avant l'attribution officielle de la subvention, et cette détermination peut être réexaminée à tout moment avant chaque versement de la subvention. Les prestataires doivent conserver leur responsabilité de prestataire pendant toute la durée de la subvention.

4.0 CONDITIONS DU PROGRAMME

4.1 Résultats souhaités et conditions du programme **(Modifié le 24 mars 2022)**

Les programmes remplissant les conditions d'admissibilité augmenteront la disponibilité des services de garderie pour les enfants et les familles de

l'État de New York. Les programmes seront inspectés sur une base trimestrielle par l'organisme de surveillance concerné en fonction de leur modalité et de leur région. Le programme doit coopérer avec les autorités locales dans le cadre de ce processus d'inspection et doit pouvoir présenter toute la documentation détaillée dans le tableau des livrables du programme de subvention Invest in NY Child Care ci-dessous aux dates d'inspection qui leur ont été attribuées.

Les programmes devront respecter l'ensemble des lois et règlements applicables décrits dans les réglementations de l'État de New York disponibles sur : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/regulations/> ou les exigences NYC DOHMH pour les programmes NYC GDC disponibles sur : <https://www1.nyc.gov/site/doh/business/permits-and-licenses/children-and-adolescents-childcare.page>. Les programmes devront disposer de l'espace et du personnel nécessaires pour assurer les créneaux attribués dans le cadre de la subvention. Le personnel devra être présent comme documenté par les plans de roulement du personnel et les registres de présence.

Les programmes s'efforceront en permanence d'atteindre et de maintenir un effectif complet et une assiduité totale tout au long de la période couverte par la subvention. Le programme collaborera avec son agence régionale de ressources et d'orientation en matière de garde d'enfants (Child Care Resource and Referral Agency) pour aider à réaliser cet objectif.

Les demandeurs recevant une approbation préalable pour des subventions Invest in NY Child Care doivent finaliser le processus de demande d'agrément pour la capacité proposée afin de recevoir l'approbation finale pour le financement. Les demandeurs recevant une approbation préalable doivent respecter le seuil minimal d'informations tel que défini par la politique de l'OCFS / de NYC (**voir Annexe 2, Exigences minimales de présentation relatives à l'agrément / l'inscription du service de garde d'enfants de l'OCFS**) dans les 60 jours à compter de la date du courrier d'approbation préalable de la subvention, et se voir accorder un agrément pour un nouveau programme dans les 120 jours à compter de la date du courrier d'approbation préalable de la subvention sauf circonstances atténuantes et sous réserve que le prestataire produise des documents démontrant que ce retard échappe à son contrôle, la décision finale revenant à l'OCFS. Les demandeurs du NYC DOHMH dont la demande d'agrément n'a pas été approuvée dans les 120 jours doivent présenter des documents démontrant que le retard échappe au contrôle des prestataires, la décision finale revenant à NYC / l'OCFS. L'OCFS appliquera les mêmes critères d'examen à toutes les candidatures présentées par les prestataires. Une fois l'agrément requis accordé, l'OCFS procédera à l'examen de la responsabilité du prestataire et au processus d'attribution de la subvention Invest in NY Child Care Grant aux prestataires jugés responsables. Si l'agrément n'est pas accordé dans les 120 jours (à compter de la date indiquée sur le courrier d'approbation préalable de la subvention), l'OCFS se réserve le droit de retirer son approbation préalable et son financement.

Remarque : Si l'agrément n'est pas accordé dans les 120 jours mais que le demandeur est jugé admissible à l'attribution de la subvention, les demandeurs ne seront pas ouverts et opérationnels, ce qui signifie qu'ils ne pourront pas satisfaire aux livrables de la subvention pour recevoir les huit (8) paiements. En effet, la période de subvention se termine le 30/06/2024 et aucun paiement trimestriel ne pourra être effectué au-delà de cette date.

Pour être admissible à recevoir un financement de l'OCFS une fois l'agrément reçu, le prestataire doit rester « en règle » (In good standing), ce qui signifie que le programme de garde d'enfants doit être agréé et que le prestataire ne doit pas faire l'objet de mesures actives d'exécution par l'OCFS ou le NYC DOHMH au moment de la signature de l'agrément.

Participation de QUALITYstarsNY :

QUALITYstarsNY est le système d'évaluation et d'amélioration de la qualité (Quality Rating and Improvement System, QRIS) de New York pour les programmes pour la petite enfance. Il est conçu pour évaluer, améliorer et maintenir la qualité des soins et de l'enseignement préscolaires dans tous les programmes agréés. **Les programmes de services de garde d'enfants nouvellement agréés recevant un financement dans le cadre du programme de subventions Invest in NY Child Care doivent postuler à Start with Stars, une initiative de QUALITYstarsNY.** Une fois sélectionnés pour participer, les programmes doivent s'inscrire et participer à QUALITYstarsNY pour toute la période couverte par la subvention. Les programmes recevant des fonds dans le cadre du programme Invest in NY Child Care et ne participant pas à Start with Stars une fois sélectionnés peuvent compromettre l'attribution de leur subvention. Les programmes de garde d'enfants d'âge scolaire (School Age Child Care, SACC) n'ont actuellement pas la possibilité de participer à QUALITYstarsNY, mais les programmes SACC seront invités à postuler dès que cela sera possible.

Start with Stars est un programme intensif à court terme qui soutient les programmes pour la petite enfance nouvellement créés ainsi que ceux qui rencontrent des difficultés pour répondre aux exigences réglementaires avant de commencer à participer à QUALITYstarsNY. Les participants ont accès gratuitement à des ressources diverses pour les aider à créer de nouveaux programmes ou salles de classe répondant à des normes de qualité élevées. La participation inclut notamment les caractéristiques suivantes :

- Une assistance et un soutien techniques intensifs pour résoudre rapidement les problèmes fondamentaux et réglementaires et se lancer dans l'offre d'opportunités d'enseignement de grande qualité pour la petite enfance ;
- Des contacts fréquents avec un spécialiste de l'amélioration de la qualité dédié, un expert dans le domaine de la petite enfance, qui travaillera en étroite collaboration avec la direction du programme pour définir des objectifs de qualité et fournir un soutien régulier ;
- Un accès à des supports, des fournitures et des équipements de grande qualité pour améliorer l'environnement d'apprentissage ; et

- Des possibilités de développement professionnel et de formation individualisées sur différents thèmes liés à la petite enfance.

En collaboration avec son spécialiste de l'amélioration de la qualité, le responsable du programme identifiera les stratégies et les ressources personnalisées nécessaires pour atteindre ses objectifs, débouchant sur une transition vers QUALITYstarsNY, pour poursuivre le développement du programme et recevoir son évaluation Star initiale.

Les prestataires doivent faire une demande auprès de QUALITYstarsNY pour participer à QUALITYstarsNY ou à Start with Stars, dans les 30 jours suivant l'octroi de leur agrément. Le Registre Aspire est la première étape pour postuler à QUALITYstarsNY. Pour rejoindre le Registre Aspire pour le personnel de la petite enfance de New York, les bénéficiaires devront d'abord créer un compte d'organisation pour leur programme. Pour plus d'informations sur la création d'un compte d'organisation, rendez-vous sur : nyworksforchildren.org.

Vous trouverez plus d'informations et de directives sur la façon de postuler pour Start with Stars et QUALITYstarsNY ici : <https://qualitystarsny.org/providers/start-with-stars/>.

Livrables du programme de subvention Invest in NY Child Care (Modifié le 24 mars 2022)

Livrable	Critères	Comment le livrable est mesuré
Agrément initial	Le programme reçoit l'agrément d'exploitation initial.	Agrément accordé

Livrable	Critères	Comment le livrable est mesuré
Livrable 1 : Le programme est ouvert et fonctionne.	<input type="checkbox"/> Registres de présence du personnel <input type="checkbox"/> Plan de dotation en personnel / horaires de travail	<input type="checkbox"/> Le programme / la salle doit avoir le ratio de personnel dédié nécessaire <input type="checkbox"/> Personnel qualifié employé et travaillant pendant les heures d'ouverture <input type="checkbox"/> Le programme doit rester dans un état « actif » (sans compter les fermetures temporaires dues à une quarantaine liée à la COVID ou aux jours de vacances) <input type="checkbox"/> Le programme doit satisfaire aux exigences en matière d'espace / de taille de salle pour les créneaux approuvés. <input type="checkbox"/> Nombre d'employés et d'enfants présents dans le programme / la salle conformément à la réglementation <input type="checkbox"/> Personnel qualifié employé et travaillant pendant les heures d'ouverture dans le rôle attribué conformément à la candidature et à la subvention du programme
Livrable 2 : Le programme est-il en règle ?	<input type="checkbox"/> Les dossiers du système de centres de garde d'enfants ou du système de suivi des activités de garde d'enfants sont vérifiés pour s'assurer que le programme est en règle. Voir la section 1.7 pour la définition du terme « en règle ». <u>En règle</u> (In Good Standing) est un programme de garde d'enfants agréé dont l'état est payable qui ne fait pas l'objet de certaines mesures d'exécution de la part de l'OCFS ou du Département de la Santé et de l'Hygiène mentale de la ville de New York (New York City Department of Health and Mental Hygiene, DOHMH).	<input type="checkbox"/> L'état d'exécution du programme sera examiné au cours du processus de renouvellement de certification trimestriel par le personnel de l'OCFS ou son délégué.

Livvable	Critères	Comment le livvable est mesuré
<p>Livable 3 : Doit déposer une candidature et être activement engagé dans QUALITYstarsNY ou Start with Stars une fois sa participation acceptée (sauf SACC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Candidature à Start With Stars <input type="checkbox"/> Inventaire des normes terminé <input type="checkbox"/> Plan d' amélioration de la qualité (Quality improvement plan, QIP) <input type="checkbox"/> Autres pièces justificatives démontrant un engagement actif envers QUALITYstarsNY, telles que des réunions avec un spécialiste de l'amélioration de la qualité, des certificats de développement professionnel comme indiqué dans le QIP et comme documenté par le personnel de QUALITYstarsNY. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les programmes travaillent avec leur spécialiste de l' amélioration de la qualité pour créer un plan d' amélioration de la qualité (QIP) afin de traiter les domaines d' amélioration qui ont été identifiés au cours du processus d' évaluation et de fixer des objectifs d' amélioration de la qualité. <p>QUALITYstarsNY fournira mensuellement à l'OCFS une liste des programmes participants.</p> <p>À la date de publication de l'appel d'offres (Request for Applications, RFA), les programmes SACC ne sont pas admissibles au programme QUALITYstarsNY. Si ou quand l'option deviendra disponible, tous les programmes SACC devront déposer leur candidature.</p>
<p>Livable 4 : Le personnel a-t-il suivi une formation conformément aux réglementations de l'OCFS ou aux exigences de l'Article 47 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dossiers de formation examinés pour vérifier la conformité hors site ou lors des inspections trimestrielles pour le personnel lié à l'octroi de la subvention. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le personnel doit se conformer aux exigences de formation initiale et continue. <p>**Les programmes doivent satisfaire à toutes les exigences en matière d'agrément, y compris aux exigences de formation.</p>
<p>Livable 5 (si applicable à l'octroi) : Des créneaux horaires non classiques sont disponibles, comme indiqué dans l'attribution de la subvention</p>	<p>Pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Horaires de travail du personnel <input type="checkbox"/> Registres de présence du personnel <input type="checkbox"/> Documents relatifs aux exercices d' incendie ou d' abri sur place <input type="checkbox"/> Demande de quart de prise en charge supplémentaire <p>Documents d'inscription des enfants pour les créneaux horaires non classiques, si des enfants sont inscrits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le programme est ouvert et fonctionne avec le ratio de personnel nécessaire pour assurer les services pendant les créneaux horaires non classiques et le nombre de créneaux indiqué dans la candidature. <input type="checkbox"/> Au moins une des inspections trimestrielles aura lieu pendant les créneaux horaires non classiques indiqués dans la candidature.
<p>Livable 6 (si applicable à l'octroi) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Registres de présence du personnel 	<p>Capacité et dotation en personnel sous agrément / autorisés du</p>

Livrable	Critères	Comment le livrable est mesuré
Créneaux pour nourrissons / tout-petits : les créneaux supplémentaires doivent être remplis ou disponibles (de la naissance à 36 mois, ou de la naissance à 24 mois pour NYC) comme indiqué dans l'attribution de la subvention.*	<input type="checkbox"/> Plan de dotation en personnel / horaires de travail <input type="checkbox"/> Qualifications du personnel <input type="checkbox"/> Documents d'inscription des enfants pour les créneaux pour nourrissons/tout-petits, si des enfants sont inscrits ou pour indiquer les créneaux disponibles	<p>programme pour le respect des postes et créneaux financés par la subvention.</p> <p>*Les prestataires à domicile recevant la prime pour nourrissons / tout-petits doivent s'engager à remplir tous les créneaux supplémentaires octroyés avec des nourrissons / tout-petits ou à maintenir ces créneaux disponibles pour l'inscription de nourrissons / tout-petits.</p>

Tous les programmes doivent satisfaire et continuer à satisfaire toutes les exigences en matière d'agrément tout au long de la période. Les livrables de la subvention ne remplacent pas les exigences en matière d'agrément. Le fait de ne pas atteindre les livrables de la subvention n'a une incidence que sur la subvention octroyée et ne dispense pas le prestataire de satisfaire aux exigences en matière d'agrément.

Réduction(s) du financement trimestriel :

- Si les livrables un (1) et deux (2) ne sont pas atteints, le programme ne recevra pas d'allocation de financement trimestriel pour chaque trimestre pour lequel les livrables n'ont pas été atteints. Les programmes ayant un statut Non admissible ne recevront aucun financement pour les trimestres pour lesquels ils ont ce statut.
- Les programmes qui ne satisfont pas aux exigences des livrables trois (3) ou quatre (4) verront cette subvention trimestrielle réduite de 25 % pour chaque livrable non atteint.
- Les programmes recevant le financement majoré pour les livrables cinq (5) ou six (6) et ne satisfaisant pas aux critères ci-dessus ne recevront pas le financement majoré pour chaque trimestre pour lequel ils ne satisfont pas à ces critères.

Inspections trimestrielles pour les bénéficiaires

Tous les prestataires bénéficiaires seront inspectés une fois par trimestre sur place par le bureau régional de l'OCFS de leur région ou par le DOHMH, selon le statut. Les visites sur site incluront un examen des livrables du programme mentionnés ci-dessus. Dans le cas où il serait impossible de procéder à une inspection, les documents identifiés dans le tableau « Comment le livrable est

mesuré » ci-dessus doivent être remis par le programme pour une demande de prestations trimestrielle. **Annexe 6 – Rapport d’admissibilité en cours** : fournit la liste de contrôle que le personnel de l’OCFS ou du DOHMH utilisera pour effectuer les inspections trimestrielles sur site.

L’OCFS se réserve le droit d’exiger des programmes qu’ils présentent les documents requis dans le tableau des livrables du programme de subvention Invest in NY Child Care ci-dessus ainsi que tous les dossiers du programme. Ces documents pourront être demandés à tout moment pendant la période couverte par la subvention et pendant les six années suivant la fin de la période couverte par la subvention. Les programmes peuvent faire l’objet d’un contrôle pendant ou après la période couverte par la subvention.

Attestations pour les prestataires (Modifié le 24 mars 2022)

Les prestataires de services de garde d’enfants doivent certifier qu’ils satisferont aux exigences réglementaires et autres afférentes à la subvention pendant la période pendant laquelle ils percevront des paiements de subvention. Les prestataires doivent certifier toutes les déclarations dans leur demande pour pouvoir être pris en compte pour l’attribution et recevoir des paiements trimestriels au titre de la subvention.

En tant que bénéficiaire de la subvention Invest in Child Care, j’atteste que :

- Je satisferai à toutes les exigences afférentes à la subvention pendant la période pendant laquelle je percevrai des paiements de subvention.
- **Déposera une demande ou a déjà déposé une demande pour devenir un programme de garderie agréé par l’OCFS ou a déjà déposé une demande pour être une garderie collective agréée par NYC Je demanderai à devenir un programme de garderie agréé par l’OCFS ou une garderie collective agréée par NYC** (tel que défini à l’article 47 du Code de la santé de la ville de New York).
- J’accepterai les familles recevant une allocation pour services de garde, dans la mesure où l’espace le permet.
- J’élaborerai un plan de durabilité pour la période suivant la fin de la subvention afin de favoriser la réussite à long terme, dans les six premiers mois suivant la subvention.
- Je m’engagerai à atteindre tous les livrables du plan de travail et à fournir tous les documents nécessaires relatifs aux livrables.
- Je participerai aux réunions annuelles des bénéficiaires de Invest in NY Child Care portant sur l’assistance technique et le soutien apportés aux programmes, ainsi qu’à toutes les réunions régionales des bénéficiaires pendant toute la période couverte par la subvention. Ces réunions, auxquelles participeront l’OCFS, le Conseil dédié à l’enfance et aux familles (Council on Children and Families, CCF) et d’autres partenaires, seront programmées à l’avance et annoncées à tous les prestataires avec un préavis suffisant.

- Je rejoindrai le Registre Aspire et postulerai à Start with Stars dans les 30 jours suivant l'octroi d'un agrément ou d'une inscription.
- J'informerai le Bureau des services à l'enfance et à la famille (Office of Children and Family Services, OCFS) dans les 7 jours de toute modification des informations contenues dans la présente demande, notamment :
 - la clôture de mon programme de services de garde d'enfants,
 - toute modification du statut actif de mon programme, notamment les mesures de mise en exécution et le statut d'inactivité volontaire.
- Je comprends que si mon programme de services de garde d'enfants ferme définitivement pendant la période couverte par la subvention, je devrai restituer tous les fonds non dépensés et je ne pourrai prétendre à aucun versement de subvention supplémentaire. Je comprends que le financement peut être utilisé jusqu'au 30/09/24 tant que le programme est ouvert et accueille des enfants.
- Je conviens que mon programme doit se conformer à toutes les réglementations de l'OCFS et aux directives du Département de la santé de l'État de New York, ainsi qu'aux réglementations du Département de la santé et de l'hygiène mentale de la ville de New York, le cas échéant. Il doit en outre être maintenu « en règle » (tel que défini dans le présent appel d'offres) et, dans toute la mesure possible, mettre en œuvre des politiques conformes aux directives des Centres de contrôle et de prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention (CDC)) (disponibles sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/guidance-forchildcare.html>).
- Si je perçois la prime de financement nourrissons / tout-petits, je m'engage à veiller à ce que ces créneaux financés restent disponibles pour des nourrissons / tout-petits pendant toute la période couverte par la subvention et avec tout le personnel requis. Les programmes à domicile recevant la prime pour nourrissons / tout-petits doivent s'engager à remplir tous les créneaux supplémentaires attribués avec des nourrissons / tout-petits ou à maintenir ces créneaux disponibles pour l'inscription de nourrissons / tout-petits.
- Si je perçois une prime financement pour heures d'accueil non traditionnelles, je m'engage à exploiter mon programme pendant ces heures non traditionnelles (définies comme les heures de garde fournies de 19 h à 6 h, ainsi que les week-ends et les jours fériés fédéraux suivants : New Year's Day, Memorial Day, Independence Day, Labor Day, Thanksgiving Day et Christmas Day) ~~ou à fonctionner comme un programme de garde d'enfants de nuit (Night Child Care) selon les exigences du NYC DOHMH, et à fournir des documents et des paiements des salaires du personnel habilité pour respecter le ratio personnel / enfant pour le créneaux attribués pendant ces heures.~~

Pour les garderies visées à l'article 47 de NYC, les créneaux horaires non classiques sont définis en fonction de la définition du RFA et du seuil. Remarque : Les programmes proposant des services de garde d'enfants de nuit doivent se conformer aux exigences du programme de permis des gardes de nuit (Night Child Care) de NYC. Il s'agit d'un « programme de

garde d'enfants qui accepte de prendre en charge les enfants à partir de 17 h, offre des services de garde d'enfants de 17 h à 8 h et est ouvert plus d'une nuit par semaine, pendant plus de 30 jours au cours d'une période de 12 mois ».

Les créneaux horaires non classiques pour la garde sont définis dans le RFA et doivent être disponibles au minimum 15 heures par semaine pour toutes les modalités de garde, à l'exception de la SACC. Les programmes de la SACC doivent proposer des services de garde disponibles durant 75 % de tous les congés scolaires et les vacances conformément au calendrier scolaire local. Les horaires d'été ne sont pas inclus dans ce pourcentage pour la SACC comme étant admissibles pour les créneaux horaires non classiques.

En tant que bénéficiaire de cette subvention et pour me conformer à toutes les exigences en matière d'audit et de vérification de cette subvention et de ce projet, je comprends et j'accepte les déclarations suivantes :

- L'OCFS ou ses agents peuvent vérifier cette candidature et l'utilisation des fonds pour s'assurer de l'exactitude des informations que j'ai fournies et de la bonne utilisation des fonds.
- Je comprends qu'à tout moment, il peut m'être demandé de fournir des documents à des fins de vérification, y compris des reçus et des justificatifs de paiement lorsqu'un audit de fonds Invest in NY Child Care est effectué.
- Je m'engage à fournir les informations et pièces justificatives demandées.
- J'accepte de permettre, à des fins de vérification, l'accès à la garderie pour laquelle cette demande est présentée, aux informations et aux documents relatifs à la demande et à l'utilisation des fonds. J'accepte en outre que les membres du personnel de la garderie soient interrogés dans le cadre de cette demande et de l'utilisation des fonds reçus.
- Je dois conserver les pièces justificatives pendant une période de six ans suivant le dernier trimestre pour lequel un financement a été versé et les transmettre rapidement à l'OCFS sur demande.
- Je comprends que fournir des informations fausses ou inexactes concernant cette demande ou une utilisation inadéquate des fonds entraînera la restitution ou le remboursement des fonds. J'accepte de rembourser les fonds conformément à la demande de l'OCFS.
- J'accepte de faire un rapport sur l'utilisation des fonds reçus à l'OCFS ou à ses agents, à leur demande.
- J'accepte de ne pas réduire le salaire ou les avantages sociaux des employés de mon programme de services de garde d'enfants pendant la période couverte par la subvention. Pour chaque employé du programme de garde d'enfants, je m'engage à payer au moins le même montant en salaire hebdomadaire et à maintenir les mêmes avantages (tels que l'assurance maladie et la garantie de retraite, le cas échéant) pendant la période couverte par cette subvention.

- J'accepte d'empêcher dans la mesure du possible tout congé involontaire d'employés à partir de la date de présentation de la demande et tout au long de la période couverte par la subvention.
- Dans la mesure du possible, j'accepte d'offrir un allègement du ticket modérateur et des frais de scolarité pour les familles inscrites à mon programme de garde d'enfants et de donner la priorité à un tel allègement aux familles qui ont du mal à effectuer l'un ou l'autre de ces types de paiements.
- Je conviens que je ne suis pas autorisé(e) à utiliser les fonds Invest in NY Child Care pour payer des dépenses expressément couvertes par une autre source ou subvention externe, par exemple, la subvention de stabilisation de la garde d'enfants, le Programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program) (PPP), ou pour remplacer d'autres fonds fédéraux ou de l'État.
- Je dois dépenser tous les fonds Invest in NY Child Care avant le 30 septembre 2024.
- J'atteste que les fonds de la subvention seront utilisés conformément aux directives fédérales avec les dépenses admissibles encourues depuis la date du dépôt de la demande de subvention.
- Je certifie que je comprends que les fonds de la subvention ne peuvent pas être utilisés pour des rénovations majeures ou des dépenses capitales, conformément aux directives fédérales de la CCDF. Un soutien pour les activités de rénovation et de construction est potentiellement disponible par le biais de mon Conseil régional de développement économique (Regional Economic Development Council) et d'autres sources.

Les demandeurs devront signer et attester dans le portail de demande de subvention qu'à leur connaissance, toutes les informations sont véridiques et exactes.

Tout demandeur devra attester dans le portail de demande de subvention qu'il a lu et accepté les conditions générales et qu'il est une personne autorisée à présenter cette demande.

4.2 Accessibilité des informations et des candidatures sur Internet

Tout développement ou programmation web d'informations et de candidatures sur l'Intranet et sur Internet relevant de cet appel d'offres doit se conformer à la politique informatique des entreprises de l'État de New York NYS-P08-005, Accessibilité des informations et des candidatures sur Internet et à la norme informatique des entreprises de l'État de New York NYS- S08-005, Accessibilité des informations et des candidatures sur Internet, car lesdites politiques ou normes peuvent être amendées, modifiées ou remplacées. Il est donc indispensable que les informations et candidatures sur l'Intranet et sur Internet des agences d'État soient accessibles aux personnes handicapées. Le contenu Web doit être conforme aux normes informatiques des entreprises de l'État de New York NYS-S08-005, comme déterminé par les tests d'assurance qualité. L'OCFS effectuera ces tests d'assurance qualité et les résultats des tests doivent être jugés satisfaisants par

l'OCFS avant que le contenu Web ne soit considéré comme un livrable qualifié en vertu du contrat ou de l'appel d'offres.

5.0 CONTENU ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

5.1 Contenu et évaluation des candidatures

REMARQUE : Cette section décrit le processus de candidature, ce que vous devez fournir dans le cadre de votre candidature et comment les réponses seront évaluées. Veuillez vous reporter à la **Section 5.4 Processus de dépôt des candidatures**, pour savoir comment déposer votre candidature.

Processus de demande de subvention

Étape 1 : Examiner les exigences en matière d'agrément et de subventions : Étudiez le présent document et complétez l'orientation en ligne, que vous trouverez ici : <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/providers/cdc-orientation.php>. Vous devrez créer un compte pour démarrer la vidéo d'orientation. La vidéo dure 1 h.

Après avoir terminé la vidéo d'orientation, les prestataires doivent déposer une candidature, par voie électronique pour les crèches, ou par courrier postal pour les prestataires à domicile à envoyer à l'adresse suivante.

Pour les programmes potentiellement agréés du NYC DOHMH, les prestataires doivent se rendre sur la page contenant les informations relatives aux agréments disponible à l'adresse : <https://www1.nyc.gov/nycbusiness/description/group-child-care-center-permit>

Remarques importantes :

- Une assistance est disponible via les séances d'assistance technique (voir étape 2) et votre agence régionale de ressources et d'orientation en matière de garde d'enfants (Child Care Resource and Referral Agency, CCR&R). Cliquez [ici](#) pour trouver les coordonnées de votre CCR&R dans votre région. L'assistance de la CCR&R a pour objectif d'aider les prestataires à satisfaire aux exigences afférentes à l'agrément et à répondre aux questions relatives au site ou aux modalités, aux pratiques commerciales et aux autres processus nécessaires pour établir avec succès un programme de services de garde d'enfants.
- Transmettez votre demande d'agrément avant de déposer une demande de financement.
- **Après avoir examiné les conditions de cette subvention, tous les demandeurs intéressés et admissibles doivent regarder la vidéo d'orientation de l'OCFS et demander officiellement une demande d'agrément à l'OCFS. <https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/become-a-provider.php>.**

Étape 2 : Déterminez le type d'entreprise du programme de services de garde d'enfants : La demande de subvention exigera que les prestataires identifient le type de leur entité commerciale (entreprise ou organisation à but non lucratif, par exemple). Les prestataires seront invités à indiquer leur numéro d'identification fiscale (Tax Identification number (TIN)) ainsi que le type (Numéro d'identification employeur (Employer ID No. (EIN)), Numéro de Sécurité sociale (Social Security No. (SSN)), Numéro d'identification de contribuable individuel (Individual Taxpayer Identification Number, ITIN)) qui sera utilisé pour déposer les déclarations de revenus à l'Internal Revenue Service ainsi que le nom légal de l'entreprise. Parce que le démarrage d'une organisation peut prendre du temps, les demandeurs sont encouragés à remettre ces documents dès que possible. Si vous avez des questions sur ces informations, adressez-vous à votre comptable, à votre avocat ou renseignez-vous auprès de votre CCR&R ou de votre organisme spécialisé dans l'aide aux petites entreprises (Small Business Development Center (SBDC)).

Étape 3 : Séances d'assistance technique : Participez aux séances d'assistance technique sur les subventions annoncées qui se tiendront avant le dépôt de la candidature. Bien que la participation ne soit pas obligatoire, ces séances fourniront des informations importantes pour aider les prestataires à réussir dans leur entreprise. Reportez-vous à la **Section 1.3 Séances d'assistance technique pour les candidats** pour la liste complète des formations, comprenant l'assistance technique dans les domaines des meilleures pratiques commerciales, la détermination des besoins de la communauté en termes de garderie ainsi qu'une formation sur le processus de candidature et le dépôt de la demande.

Étape 4 : Dépôt de la demande de subvention : Les prestataires devront remplir une demande en ligne pour fournir des détails sur le programme qu'ils proposent et de quelle manière il répondra aux questions relatives au désert en matière de services de garde d'enfants, aux créneaux pour nourrissons et tout-petits et / ou aux heures non traditionnelles (le cas échéant) dans leur région de l'État. Les prestataires peuvent déposer leur demande d'agrément avant de recevoir l'avis de confirmation de la subvention.

L'OCFS et le Conseil dédié à l'enfance et aux familles Council on Children and Families (CCF) ont créé un outil de cartographie en ligne décrivant les secteurs de recensement de l'État de New York considérés comme des déserts en matière de services de garde d'enfants, ainsi qu'un score potentiel pour cet appel d'offres pour un programme souhaitant déposer une candidature dans cette zone. Tous les demandeurs doivent examiner attentivement la carte des déserts en matière de services de garde d'enfants du Conseil régional de développement économique (Regional Economic Development Council (REDC) pour plus de détails sur le site de leur programme proposé : https://bit.ly/cc_deserts

L'OCFS examinera chaque demande de subvention par rapport à un ensemble de critères d'évaluation détaillés dans la **Section 5.1, Contenu et évaluation des candidatures** ainsi que le financement disponible tel que décrit dans la **Section 2.3, Objectif et disponibilité de financements** pour déterminer si une approbation préalable peut être accordée à la demande. Les prestataires doivent indiquer la

capacité proposée pour le nouveau programme pour lequel ils déposent la demande et respecter les exigences réglementaires. Les demandeurs doivent savoir que la capacité finale peut être limitée par des facteurs sur lesquels l'OCFS n'a aucun pouvoir, notamment le certificat d'occupation des localités et d'autres règles et réglementations locales. Le montant final des subventions Invest in NY Child Care sera déterminé par la capacité finale autorisée dans le cadre de l'agrément.

Remarques importantes :

- Les demandeurs doivent déposer une (1) demande par ID d'établissement / DCID en réponse à cet appel d'offres.
- Une fois la demande de subvention déposée, l'OCFS ou son représentant procédera à une inspection préliminaire du site des garderies à l'adresse du programme proposé indiquée dans la demande pour déterminer si l'emplacement répond aux exigences du programme proposé. Les programmes de services de garde d'enfants à domicile feront l'objet d'une inspection du site au moment de l'octroi de l'agrément. Veuillez noter que s'il est déterminé au cours de cette visite qu'il est nécessaire de modifier le site ou le nombre d'enfants à accueillir, le demandeur sera avisé de revenir à sa demande de subvention pour modifier les informations relatives au programme et au site afin de refléter les modifications nécessaires pour le programme proposé. Ces modifications doivent être effectuées avant la date limite indiquée dans la **Section 1.2 Calendrier des événements** à prendre en compte pour le financement. Les demandeurs qui n'effectuent pas les modifications avant la date limite ne seront pas pris en compte pour le financement. Lorsque vous choisissez un autre site, tenez compte du secteur de recensement et du REDC dont dépend l'adresse, car un changement de lieu peut entraîner une modification au niveau du financement disponible.
- Les demandeurs sont encouragés à ne pas attendre un courrier d'approbation préalable de subvention pour déposer leur demande d'agrément. Dès qu'ils peuvent atteindre le seuil minimal d'informations tel que défini dans la politique de l'OCFS (**Voir Annexe 2, Exigences minimales de présentation relatives à l'agrément / l'inscription du services de garde d'enfants de l'OCFS**), ils doivent déposer leur demande pour avancer dans le processus de demande d'agrément.
- L'approbation préalable n'est pas une garantie de financement : les demandeurs doivent avoir un agrément approuvé et être considérés comme responsables du programme proposé pour recevoir une subvention officielle.

Étape 5 : Exigences en matière d'agrément et de pré-subvention : Une fois l'approbation préalable accordée, les prestataires doivent finaliser le processus de demande d'agrément pour la capacité proposée afin de percevoir un financement. Un agrément pour un nouveau programme doit être accordé dans les 120 jours

(à compter de la date figurant sur le courrier d'approbation préalable) au demandeur, sauf circonstances atténuantes et sous réserve que le prestataire produise des documents démontrant que ce retard échappe à son contrôle, la décision finale revenant à l'OCFS. L'OCFS appliquera les mêmes critères d'examen à toutes les candidatures présentées par les prestataires. Une fois l'agrément requis accordé, l'OCFS procédera à l'examen de la responsabilité du prestataire pour le financement de la subvention Child Care Desert. Si l'agrément n'est pas accordé dans les 120 jours (à compter de la date indiquée sur le courrier d'approbation préalable de la subvention), l'OCFS se réserve le droit de retirer son approbation préalable et son financement.

Remarque : Si l'agrément n'est pas accordé dans les 120 jours mais que le demandeur est jugé admissible à l'attribution de la subvention, les demandeurs ne seront pas ouverts et opérationnels, ce qui signifie qu'ils ne pourront pas satisfaire aux livrables de la subvention pour recevoir les huit (8) paiements. En effet, la période de subvention se termine le 30/06/2024 et aucun paiement trimestriel ne pourra être effectué au-delà de cette date.

Les demandeurs ayant un agrément approuvé et satisfaisant à toutes les exigences préalables à l'octroi recevront un courrier officiel les informant de leur subvention en fonction de la capacité qui leur a été autorisée dans le cadre de l'agrément. Si un demandeur ayant une approbation préalable n'est pas en mesure d'obtenir un agrément, l'OCFS annulera son approbation préalable et aucune subvention ne sera accordée au programme.

Pour être approuvés et recevoir une subvention officielle et un financement, tous les programmes doivent être en règle avec l'OCFS ou le NYC DOHMH, être considérés comme un prestataire responsable par l'OCFS et doivent accepter de se conformer à toutes les réglementations adoptés par l'OCFS, le Département de la santé de l'État de New York et le NYC DOHMH, le cas échéant, en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres exigences en matière de reddition de compte liée aux subventions. Les paiements de subvention versés directement au prestataire de services de garde d'enfants seront fondés sur le type de programme, la capacité maximale autorisée dans le cadre de l'agrément et ajustés en fonction de la localisation géographique.

5.2 Contenu de la candidature

La candidature sera constituée des réponses aux questions suivantes figurant dans la candidature. Ces questions se trouvent dans la demande en ligne disponible sur le site internet de l'OCFS à la date de début de dépôt des candidatures.

Les demandeurs doivent répondre à toutes les questions pour que leur candidature soit considérée comme complète.

Questions déterminant l'admissibilité :

Veillez lire et répondre attentivement aux **questions déterminant l'admissibilité**. Voir la **section RFA 3.1 Qualifications minimales pour effectuer une demande** pour plus d'informations sur les exigences requises. Les réponses à ces questions devront être données dans le portail des opportunités de subventions disponible sur le site internet de l'OCFS à la date de début de dépôt des candidatures. **Aucune candidature ne sera effectuée par écrit : ne déposez aucune candidature au format papier. Les candidatures ne seront acceptées que via le portail des candidatures disponible sur le site internet de l'OCFS.**

N°	Question	Oui / Non
1. Qualifications minimales pour déposer une candidature – Questions déterminant l'admissibilité		
1a.	Ouvrez-vous un nouveau programme et avez-vous totalisé au moins 30 points dans les catégories A1-A4 de la Section 5.2 Contenu de la candidature?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1b.	J'ai déposé une demande pour être un programme de garderie agréé mais je n'ai pas encore reçu d'agrément ou j'atteste que je ferai une demande après notification d'approbation préalable	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1c.	Avez-vous déjà déposé votre demande d'agrément avant d'effectuer la présente demande ? Vous devez déposer votre demande d'agrément avant d'effectuer cette demande.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1d.	Je certifie que je satisferai à certaines exigences pendant toute la période pendant laquelle les paiements de la subvention seront versés. Les prestataires doivent certifier toutes les déclarations dans leur demande pour pouvoir être pris en compte pour l'attribution, y compris toutes les attestions de la section 4.1.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1e.	J'atteste avoir la volonté d'accepter les familles recevant une allocation pour services de garde d'enfants, bien que les prestataires ne soient pas tenus de conserver les familles recevant une allocation pendant toute la durée couverte par la subvention si ces familles choisissent un autre prestataire. J'atteste avoir la volonté d'accepter des familles recevant une allocation pour services de garde d'enfants, dans la mesure où l'espace le permet. Les prestataires ne seront pas tenus de garder les familles recevant une allocation pendant toute la durée couverte par la subvention si ces familles choisissent un autre prestataire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1f.	Je certifie que l'organisation participera aux réunions annuelles des bénéficiaires de Invest in NY Child Care, portant sur l'assistance technique et le soutien apportés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *

	aux programmes, ainsi qu'à toutes les réunions régionales des bénéficiaires pendant toute la période couverte par la subvention. Ces réunions, auxquelles participeront l'OCFS, le Conseil dédié à l'enfance et aux familles (Council on Children and Families, CCF) et d'autres partenaires, seront programmées à l'avance et annoncées à tous les prestataires avec un préavis suffisant.	
1g.	Je certifie que l'organisation suivra des formations en développement commercial au cours de la première année de la subvention. L'OCFS et leur CCR&R aidera à leur fournir les ressources sur les formations disponibles. Les formations en développement commercial peuvent demander une rétribution financière, ce qui constitue une dépense autorisée dans le cadre de cette subvention.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1h.	Je certifie que l'organisation s'efforcera de coordonner le programme de services de garde d'enfants avec tout district des écoles publiques concerné mettant en œuvre un programme de préscolaire, le cas échéant.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1i.	Je certifie que l'organisation collaborera avec le programme local de visite à domicile pour les mères, les nourrissons et la petite enfance ou discutera activement de la manière dont le programme de visite à domicile pourrait offrir un outil de développement professionnel / coaching pour programme de services de garde d'enfants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1j.	Je certifie que l'organisation s'efforcera d'offrir ses services à certaines populations dans le besoin, telles que les enfants sans abri ou les enfants en famille d'accueil, selon le cas.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
1k.	Je certifie que mon organisation accepte les livrables du plan de travail et les conditions du programme définis dans la Section 4.1, Résultats souhaités et conditions du programme.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
Exigences applicables au dépôt de candidature		
1.	En déposant une proposition, le demandeur accepte de ne faire aucune réclamation ni de prétendre à aucun droit à indemnisation en raison de fausses déclarations ou de malentendu concernant les consignes ou en raison de tout manque d'information.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
3.	Le demandeur certifie que toutes les informations fournies dans le cadre de sa candidature sont véridiques et exactes.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *
4.	Le proposant comprend que les propositions qui ne produisent pas tous les documents demandés dans la Section 5.0 CONTENU ET DÉPÔT DES CANDIDATURES de l'appel d'offres ou qui ne sont pas déposées conformément aux instructions détaillées dans la	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *

	Section 5.4 Processus de dépôt des candidatures de l'appel d'offres peuvent être rejetées.	
* Répondre par « Non » à l'une des questions déterminant l'éligibilité ou aux exigences applicables au dépôt de candidature détaillées dans cette section ou le défaut de présentation des documents requis dans le cadre de votre candidature peut entraîner la disqualification de celle-ci.		

Questions d'informations générales relatives à la candidature : Vous trouverez ci-dessous d'autres informations nécessaires pour le dépôt d'une demande de subvention Invest in NY Child Care, à retrouver sur un portail en ligne.

N°	Question	Réponse
2. Coordonnées du contact principal		
Le contact principal doit être le directeur exécutif du demandeur ou une autre personne autorisée qui recevra les notifications officielles de l'OCFS relatives à cet appel d'offres.		
2a.	Indiquez le TITRE DE CIVILITÉ (M./Mme/Dr./etc.) du contact principal.	Champ de texte
2b.	Indiquez le PRÉNOM du contact principal.	Champ de texte
2c.	Indiquez le NOM DE FAMILLE du contact principal.	Champ de texte
2d.	Indiquez l'INTITULÉ DU POSTE du contact principal.	Champ de texte
2e.	Indiquez l'ADRESSE POSTALE du contact principal.	Champ de texte
2f.	Indiquez la VILLE du contact principal.	Champ de texte
2g.	Indiquez l'ÉTAT du contact principal.	Champ de texte
2h.	Indiquez le CODE POSTAL du contact principal.	Champ de texte
2i.	Indiquez le NUMÉRO DE TÉLÉPHONE du contact principal.	Champ de texte
2j.	Indiquez l'ADRESSE ÉLECTRONIQUE du contact principal.	Champ de texte
3. Personne autorisée à signer un contrat pour l'organisme		
Le contact secondaire est une autre personne autorisée qui recevra les notifications officielles de l'OCFS concernant cet appel d'offres.		
3a.	Indiquez le TITRE DE CIVILITÉ (M./Mme/Dr./etc.) du contact secondaire.	Champ de texte
3b.	Indiquez le PRÉNOM du contact secondaire.	Champ de texte
3c.	Indiquez le NOM DE FAMILLE du contact secondaire.	Champ de texte
3d.	Indiquez l'INTITULÉ DU POSTE du contact secondaire.	Champ de texte
3e.	Indiquez l'ADRESSE POSTALE du contact secondaire.	Champ de texte
3f.	Indiquez la VILLE du contact secondaire.	Champ de texte
3g.	Indiquez l'ÉTAT du contact secondaire.	Champ de texte

3h.	Indiquez le CODE POSTAL du contact secondaire.	Champ de texte
3i.	Indiquez le NUMÉRO DE TÉLÉPHONE du contact secondaire.	Champ de texte
3j.	Indiquez l'ADRESSE ÉLECTRONIQUE du contact secondaire.	Champ de texte

4. Questions administratives		
4a.	Avez-vous rempli le questionnaire sur la responsabilité du prestataire ? (Voir la Section 3.2 Exigences en matière de responsabilité du prestataire (tous les demandeurs) de l'appel d'offres. J'ai téléchargé toutes les pièces justificatives requises par le questionnaire.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4b.	Comprenez-vous que l'OCFS recommande de déposer votre candidature bien avant la date limite de dépôt des candidatures ? Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'attendre le dernier jour pour déposer votre candidature. (Voir la Section 1.2 Calendrier des événements de l'appel d'offres et la section 5.4 Processus de dépôt des candidatures.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4c.	Comprenez-vous que répondre par « Non » à toute question déterminant l'admissibilité PEUT ENTRAÎNER LA DISQUALIFICATION DE VOTRE CANDIDATURE ? Veuillez examiner attentivement vos réponses à ces questions. (Voir la Section 3.1 Qualifications minimales pour effectuer une demande de l'appel d'offres et la Section 5.2 Contenu de la candidature.)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4d.	Comprenez-vous que vous NE DEVEZ PAS TÉLÉCHARGER DES DOCUMENTS SÉCURISÉS OU PROTÉGÉS PAR UN MOT DE PASSE ? ASSUREZ-VOUS QUE TOUS LES MOTS DE PASSE SONT SUPPRIMÉS AVANT DE TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS DANS L'APPLICATION. Si un document téléchargé ne peut pas être consulté et qu'il s'agit d'une qualification minimale, LA CANDIDATURE SERA DISQUALIFIÉE. LA DEMANDE PEUT ÊTRE REJETÉE.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4e.	Avez-vous EFFECTUÉ UNE DOUBLE VÉRIFICATION pour vous assurer que tous les documents sont téléchargés dans votre candidature ? IL INCOMBE AUX DEMANDEURS DE VÉRIFIER QUE TOUS LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS SONT COMPLETS, CORRECTS, VISIBLES ET CONFORMES AUX EXIGENCES DE L'APPEL D'OFFRES. L'OCFS recommande d'effectuer cette vérification avant de déposer votre candidature. Votre vérification portera notamment sur les points suivants : les signatures, les dates,	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<p>les champs obligatoires, la confirmation que toutes les pages sont incluses, la lisibilité du texte, les artefacts de la numérisation, les informations nécessaires, etc. Si un document téléchargé ne répond pas aux exigences de l'appel d'offres et qu'il s'agit d'une qualification minimale, LA CANDIDATURE SERA DISQUALIFIÉE. LA DEMANDE PEUT ÊTRE REJETÉE. Nous ne serons pas en mesure de délivrer une approbation préalable aux organisations qui n'auront pas fourni de preuve de dépôt du questionnaire sur la responsabilité des prestataires à but non lucratif ou à but lucratif ou des questions limitées sur la responsabilité des prestataires pour les subventions inférieures à 100 000 \$. Nous ne serons pas en mesure de délivrer une approbation préalable aux organisations si vous n'avez pas fourni toutes les réponses aux questions sur la responsabilité limitée du prestataire. Toutes les pièces justificatives requises doivent également être téléchargées.</p>	
--	--

Questions d'inscription au programme (**Jusqu'à 105 points pour les prestataires SACC, jusqu'à 110 points pour toutes les autres modalités**)

Veillez vous référer à la **Section 5.1 Contenu et évaluation des candidatures** pour plus d'informations et de directives concernant ces questions.

5.3 Évaluation des demandes de subvention (Modifié le 24 mars 2022) :

Les subventions seront évaluées séparément par type de programme (modalité) sur la base de la matrice d'évaluation ci-dessous indiquant si le programme proposé :

1. Se trouve dans un secteur de recensement présentant un niveau de désertification élevé, moyen ou faible en matière de services de garde d'enfants
2. Se trouve dans un REDC présentant un niveau de désertification élevé, moyen ou faible en matière de services de garde d'enfants
3. Se trouve dans une zone présentant un indice de diversité élevé²
4. Dessert un quartier à forte pauvreté, identifié par le pourcentage de familles dont le revenu correspond ou est inférieur à 200 % du seuil fédéral de pauvreté (Federal Poverty Level, FPL).

Des points supplémentaires seront attribués aux programmes proposant :

5. Des créneaux pour proposer leurs services à des populations de nourrissons / tout-petits (SACC s/o)
6. Des créneaux incluant des horaires non traditionnels

N°	Question	Points max. SACC	Points max. autres modalités
A. Localisation du programme			
A1.	<p>Quel est le niveau du secteur de recensement des déserts en matière de services de garde d'enfants dans lequel le programme proposé est situé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élevé (désert sans structure de garde d'enfants et > 49 enfants) – 40 points • Moyen (désert avec > 10,0 par créneau) – 35 points • Faible (désert avec 3,01 à 9,99 enfants par créneau, ou désert sans structure de garde d'enfants et < 50 enfants) – 30 points • Pas un désert – 0 point 	40	40
A2.	<p>Le programme proposé se situe-t-il dans un REDC présentant un taux élevé de déserts en matière de services de garde d'enfants dans le secteur de recensement (Census Tracts, CT) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élevé (> = 68,0 %) – 20 points • Moyen (64,0-67,9 %) – 15 points • Faible (< = 63,9 %) désert de CT – 10 points 	20	20
A3.	<p>Zone présentant un taux de diversité élevé, selon l'indice de diversité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élevé (indice de diversité entre 50,0 et 100) – 20 points • Moyen (indice de diversité entre 25,0 et 49,9) – 14 points • Faible (indice de diversité < 25,0) – 6 points 	20	20
A4.	<p>Zone présentant un taux élevé d'enfants vivant en dessous de 200 % du seuil fédéral de pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élevé (25,0 à 100 % des familles en-dessous de 200 % du seuil de pauvreté) – 20 points • Moyen (de 10,0 à 24,99 % des familles en-dessous de 200 % du seuil de pauvreté) – 14 points • Faible (de 0 à 9,99 % des familles en dessous de 200 % du seuil de pauvreté) – 6 points 	20	20
D. Points supplémentaires (jusqu'à 10 points)			
D1.	<p>Créneaux proposés pour les nourrissons / tout-petits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui – 5 points (SACC s/o) 	s/o	5

	<ul style="list-style-type: none"> • Non – 0 point 		
D2.	Des créneaux incluant des horaires non traditionnels <ul style="list-style-type: none"> • Oui – 5 points • Non – 0 point 	5	5
	SCORE MAXIMAL POSSIBLE	105	110

En cas d'égalité de score entre plusieurs demandeurs, ceux-ci seront départagés en tenant compte de la date et de l'heure de dépôt de la candidature.

Pour examiner le score potentiel d'une zone donnée de l'État, consultez la carte des déserts en matière de services de garde d'enfants du REDC, établie par l'OCFS et le CCF : https://bit.ly/cc_deserts

REDC	Pourcentage de secteurs de recensement du REDC qui sont des « déserts »	Nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans par créneau de garderie*	Nombre d'enfants de moins de 5 ans dans le REDC	Proportion de la population de New York âgée de moins de 5 ans dans le REDC
Capital Region	68.1%	7.7	54,878	4.8%
Central NY	70.2%	9.8	42,458	3.7%
Finger Lakes	66.2%	9.0	64,872	5.6%
Long Island	62.6%	7.1	154,027	13.3%
Mid-Hudson	59.5%	7.4	135,400	11.7%
Mohawk Valley	70.5%	8.5	25,853	2.2%
New York City	57.3%	5.6	544,971	47.2%
North Country	72.1%	8.6	24,303	2.1%
Southern Tier	73.1%	10.4	32,180	2.8%
Western NY	65.3%	7.9	75,259	6.5%
Total	61.8%	7.0	1,154,201	100%

Sources de données : données sur la capacité en termes de services de garde d'enfants pour les prestataires de services de garde d'enfants agréés (à l'exclusion des programmes de garde d'enfants d'âge scolaire) du système de garde d'enfants, ~~19 janvier 2020~~ **Octobre 2021** ; données sur la capacité en termes de services de garde d'enfants pour les garderies agréées à New York, données extraites d'Open Data NYC, ~~19 janvier 2021~~ **Octobre 2021** ; nombre d'enfants de moins de 5 ans par secteur de recensement, Bureau de recensement des États-Unis, (US Census Bureau), American Community Survey 2019, estimations sur 5 ans, tableau B01001.

*Le ratio moyen d'enfants par rapport aux créneaux inclut uniquement les secteurs de recensement pour lesquels un ratio a été calculé. Les secteurs de recensement sans garderie sont codés comme des déserts mais ne présentent pas de ratio valide.

Formulaires requis dans le cadre de la candidature

Les informations des formulaires ci-dessous devront être fournies dans le cadre de la candidature. **Veillez vérifier les formulaires afin de pouvoir rassembler les informations dont vous avez besoin pour remplir votre demande sur le portail de subvention en ligne.**

A. **Annexe A-2, Assurances et certifications fédérales**

- B. **AC 3237-S, Formulaire de remplacement W-9** – Les bénéficiaires de subventions doivent également être enregistrés dans le fichier central du registre des prestataires du système financier de l'État de New York (New York Statewide Financial System (SFS)). ~~Les demandeurs seront invités à fournir le nom légal de l'entreprise ainsi que le numéro d'identification fiscale (TIN) du programme utilisés pour la déclaration des impôts auprès des autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, IRS) afin que les paiements puissent leur être versés en tant que prestataire de l'État de New York.~~ Les demandeurs qui n'ont pas déjà un identifiant de prestataire SFS indiqué dans leur demande seront invités à fournir le nom légal de l'entreprise ainsi que le numéro d'identification fiscale (Taxpayer Identification Number, TIN) du programme utilisés pour la déclaration des impôts auprès des autorités fiscales américaines (Internal Revenue Service, IRS) afin que les paiements puissent leur être versés en tant que prestataires du New York State. ~~Vous complétez les informations de ce formulaire dans le cadre de votre candidature. Ce lien vers le formulaire a uniquement pour objet de vous montrer les informations dont vous avez besoin pour remplir votre demande.~~ Vous complétez les informations sur ce formulaire dans le cadre de votre demande si votre organisation d'entreprise est connue et représentée correctement avec votre régulateur. Pour ceux qui n'ont pas établi un type d'entité et/ou un numéro d'identification fiscale (TIN), cela peut être soumis plus tard. Toutefois, la subvention et les paiements ne peuvent pas être versés sans un identifiant de prestataire SFS.
[Formulaire de remplacement \(Substitute Form\) W-9 de l'État de New York](#)

Si vous avez des questions sur les informations requises dans ce formulaire, contactez votre comptable ou votre avocat avant de remplir la demande.

- C. ~~Pour les subventions de 100 000 \$ ou plus, les prestataires à but non lucratif doivent utiliser le formulaire *Questionnaire sur la responsabilité des prestataires pour les entités commerciales à but non lucratif*. Les prestataires à but lucratif bénéficiant d'une subvention de 100 000 \$ doivent utiliser le formulaire *Questionnaire sur la responsabilité des prestataires pour les entités commerciales à but lucratif*.~~ Pour les subventions inférieures à 100 000 \$, les prestataires devront répondre à un nombre limité de questions.

5.4 Processus de dépôt des candidatures (Modifié le 24 mars 2022 et le 18 avril 2022) :

Comment déposer une proposition

La demande en ligne sera disponible sur le site internet de l'OCFS à la date de début de dépôt des candidatures. Des instructions pas à pas seront disponibles avant la période de dépôt des candidatures.

Pour pouvoir accéder à la proposition en ligne ainsi qu'aux autres documents requis tels que les annexes, vous devez d'abord :

1. Regarder la vidéo d'orientation de l'OCFS et déposer votre demande d'agrément auprès de votre régulateur. Lorsque vous déposez une demande, un numéro d'identification d'établissement vous est attribué. Vous aurez besoin du numéro d'identification / d'enregistrement de l'établissement pour remplir la demande. Pour les programmes effectuant une demande pour devenir une garderie agréée par l'article 47 du NYC DOHMH, vous devez assister à une séance d'information pré-agrément (cochez la case à côté de « Séances d'information sur les structures de garderie collective et les colonies de vacances », puis cliquez sur « Continuer » au bas de la page) avant de demander un nouvel agrément. Après avoir assisté à cette orientation, vous pouvez demandeur un agrément pour un nouveau programme de garde d'enfants. **Vous devez soumettre votre demande de permis avant de soumettre une demande pour cette opportunité de subvention. (Mise à jour le 18 avril 2022)**
2. Passez en revue toutes les questions ci-dessus et rassemblez toutes les informations requises avant de commencer votre candidature. Vous devrez également disposer des informations requises pour les formulaires énumérés dans la **Section 5.2**, Formulaires requis dans le cadre de la candidature qui seront inclus dans les questions de la candidature.
3. Pour pouvoir déposer votre candidature, vous devrez également fournir le numéro d'identification fiscale ainsi que le type (Numéro d'identification employeur (Employer ID No. (EIN)), Numéro de Sécurité sociale (Social Security No. (SSN)), Numéro d'identification de contribuable individuel (Individual Taxpayer Identification Number, ITIN)) qui sera utilisé pour déposer les déclarations de revenus à l'Internal Revenue Service ainsi que le nom légal de l'entreprise. Vous devrez également déterminer le type de votre entité commerciale. Si vous avez des questions sur ces informations, adressez-vous à votre comptable, à votre avocat ou renseignez-vous auprès de votre Conseil régional de développement économique (Regional Economic Development Council, REDC). Ces informations sont disponibles sur (<https://regionalcouncils.ny.gov/>), cliquez sur Régions pour sélectionner votre région. Remarque :
 - Les propositions tardives ne seront pas acceptées.
 - **Les propositions doivent être déposées dans la candidature en ligne et ne peuvent pas être déposées par courrier électronique, courrier postal ou télécopie ni être remises en main propre ou au format papier.**

Les demandes sont acceptées de la part des nouveaux prestataires qui ont terminé leur séance d'orientation, reçu leur identifiant d'installation et qui sont prêts à déposer une demande. Assurez-vous que votre adresse correcte figure dans le dossier de votre régulateur désigné par l'OCFS ou le NYCDOHMH avant de déposer votre demande. Des instructions pas à pas expliquant comment naviguer dans l'application en ligne sont disponibles dans la section [Ressources de formation du portail de subventions](#) de la page [Child Care Deserts Grant](#) . **Soumettez les demandes sur le portail de dépôt de demandes en ligne : <https://childcare-grants.ocfs.ny.gov/>**. Toutes les demandes doivent parvenir à l'OCFS par l'intermédiaire de ce [portail](#) avant la date limite de dépôt des demandes en ligne indiquée à la **section 1.2 Calendrier des événements**.

Liens utiles

Vous trouverez ci-dessous des liens utiles pour les questions d'ordre technique. Les questions concernant des questions spécifiques sur les informations contenues dans cet appel d'offres doivent être adressées au contact de l'OCFS indiqué dans la **Section 1.1 Intégrité de l'appel d'offres/Restrictions en matière de communication** à la première page de cet appel d'offres.

6.0 CONDITIONS REQUISES / PROCESSUS D'ÉVALUATION

6.1 Conditions requises (critères d'acceptation / de rejet)

Les demandeurs doivent satisfaire aux qualifications minimales pour déposer une candidature conformément à la **Section 3.1 Qualifications minimales pour effectuer une demande** et à la **Section 3.2 Exigences en matière de responsabilité du prestataire (tous les demandeurs)**. Les soumissionnaires ne répondant pas à ces exigences ne seront pas pris en compte pour l'attribution d'une subvention.

6.2 Processus d'évaluation

Les réponses des candidatures seront automatiquement évaluées via la candidature électronique, comme expliqué dans la **Section 5.2 Contenu de la candidature** et comme décrit dans cette section, comme indiqué dans le présent document. Les recommandations d'attribution de subvention seront faites dans l'ordre des scores parmi tous les modalités (types de programmes) de prestataires admissibles répertoriées dans la **Section 2.3, Objectif et disponibilité de financements**, sur le financement disponible pour chaque type de programme et chaque REDC.

Après la date limite de dépôt des candidatures de la **Section 1.2 Calendrier des événements**, les candidatures seront classées par ordre de score moyen final (du plus élevé au plus faible) dans chaque REDC et des approbations préalables seront émises. Les subventions seront attribuées dans l'ordre des scores (du plus élevé au plus faible) aux programmes agréés jusqu'à épuisement du financement.

En cas d'égalité de score entre deux candidatures ou plus, celles-ci seront départagées en tenant compte de la date et de l'heure du dépôt de la candidature.

L'OCFS se réserve le droit d'apporter des ajustements au montant du financement demandé en fonction des besoins du programme, de la disponibilité du financement, de la répartition géographique des subventions et de la valeur totale en dollars de l'ensemble des candidatures. De plus, l'OCFS se réserve le droit de redistribuer les fonds entre le montant total en dollars disponible pour l'ensemble des modalités de programme, les montants totaux de financements régionaux et la valeur totale des subventions s'il reste des fonds afin de maximiser la répartition des fonds disponibles. De plus, les fonds non utilisés peuvent être redistribués de cet appel d'offres à l'appel d'offres Invest in NY Child Care Emergency pour les programmes existants afin d'utiliser intégralement les fonds du plan de relance américain (American Rescue Plan Act, ARPA).

Remarques importantes :

Les attributions d'approbation préalable ne garantissent pas l'obtention d'un agrément. Le montant final de la subvention dépend de l'obtention d'un agrément, de la réalisation de toutes les exigences en vue d'une subvention et de la décision prise par l'OCFS déterminant que le demandeur est un prestataire responsable.

7.0 CONDITIONS À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR OBTENIR LA SUBVENTION

7.1 Niveau de préparation

L'OCFS annulera les courriers d'approbation préalable ou les subventions des bénéficiaires sélectionnés qui ne pourront pas finaliser le processus d'agrément, les exigences de responsabilité du prestataire ou ne se conformeront pas aux exigences de subvention incluses dans le présent appel d'offres.

7.2 Formulaire d'attestation de couverture des accidents du travail et de l'invalidité – Devra être téléchargé sur l'application après l'approbation de l'agrément pour les subventions de 100 000 \$ ou plus (Modifié le 24 mars 2022)

Les articles 57 et 220 de la loi sur l'indemnisation des accidents du travail (Workers' Compensation Law, WCL) ainsi que l'article 142 de la loi sur les finances de l'État (State Finance Law) exigent que les entreprises concluant un contrat avec l'État de New York aient, maintiennent et fournissent la preuve d'une couverture d'assurance contre les accidents du travail et des prestations d'invalidité appropriées. Si une subvention est accordée dans le cadre de cet appel d'offres, une preuve de couverture mise à jour doit être fournie après l'approbation de l'agrément et avant l'attribution de la subvention. Un défaut de présentation de la preuve retardera l'attribution de la subvention et pourrait entraîner son annulation. Les municipalités ne sont pas tenues de présenter une preuve de couverture.

Remarque : Le formulaire ACCORD ne constitue pas une preuve acceptable d'indemnisation des accidents du travail ou d'assurance-invalidité.

A. Preuve de la couverture d'indemnisation des accidents du travail

Pour satisfaire aux dispositions de couverture de la WCL, la Commission des accidents du travail (Workers' Compensation Board) exige qu'une entreprise cherchant à conclure un contrat avec l'État ou à renouveler un contrat présente une preuve de couverture appropriée à l'entité étatique contractante délivrant le contrat. Pour prouver que le bénéficiaire a une couverture d'assurance contre les accidents du travail appropriée, présentez l'UN des quatre formulaires suivants :

<http://www.wcb.ny.gov/content/main/forms/AllForms.jsp>

- **Formulaire C-105.2** – *Certificat d'assurance contre les accidents du travail* délivré par des compagnies d'assurance privées ou **Formulaire U-26.3** délivré par le Fonds d'assurance de l'État (State Insurance Fund) ; ou
- **Formulaire SI-12** – *Certificat d'auto-assurance pour l'indemnisation des travailleurs* ; ou **Formulaire GSI-105.2** *Certificat de participation au groupe pour l'indemnisation des travailleurs* ; ou
- **CE-200** – *Certificat d'attestation de dispense* de la prestation d'invalidité et / d'indemnisation des accidents du travail de l'État de New York.

B. Justificatif d'assurance invalidité

Pour satisfaire aux dispositions de couverture de la WCL en ce qui concerne l'assurance invalidité, la Commission des accidents du travail (Workers' Compensation Board) exige qu'une entreprise cherchant à conclure un contrat avec l'État ou à renouveler un contrat présente une preuve de couverture appropriée à l'entité étatique contractante délivrant le contrat. Pour prouver que le bénéficiaire a une couverture d'assurance invalidité appropriée, présentez l'UN de ces trois formulaires : <http://www.wcb.ny.gov/content/main/forms/AllForms.jsp>

- **Formulaire DB-120.1** – *Attestation d'assurance invalidité* ; ou
- **Formulaire DB-155** – *Certificat d'auto-assurance pour les prestations d'invalidité* ; ou
- **CE-200** – *Certificat d'attestation de dispense* de la prestation d'invalidité et / d'indemnisation des accidents du travail de l'État de New York.

7.3 Vérification des antécédents du bénéficiaire, de l'entrepreneur, de l'employé et du bénévole

L'OCFS a la responsabilité de s'assurer de la sécurité des jeunes auxquels les programmes de l'OCFS sont destinés. Le NYC DOHMH a la responsabilité de s'assurer de la sécurité des jeunes auxquels les programmes du NYC DOHMH sont destinés.

- 7.3.1 **Vérification des antécédents criminels** – Tout bénéficiaire, ou employé, bénévole ou, pour les crèches familiales et les garderies familiales collectives, tout membre adulte du ménage du bénéficiaire, doit faire l'objet d'une vérification de ses antécédents avant que l'agrément soit accordé. La vérification doit inclure un examen des antécédents des personnes via les ressources suivantes : Liste d'exclusion d'employés (Staff Exclusion List, SEL) du Centre judiciaire de l'État de New York pour la protection des

personnes ayant des besoins spéciaux, Registre central de l'État de New York sur les abus et la maltraitance des enfants (SCR) ; une vérification des antécédents criminels par l'intermédiaire d'un prestataire qui soumettra des informations à la division des services de justice pénale et au bureau fédéral d'enquête, le registre des délinquants sexuels de l'État de New York et, pour les personnes qui ont résidé en dehors de l'État de New York au cours des 5 années précédentes, vérifications dans ces états des archives sur les antécédents criminels, du registre des délinquants sexuels et du répertoire des cas de maltraitance ou de négligence envers les enfants. Des informations supplémentaires sur la façon d'initier et d'effectuer ces vérifications seront fournies dans le cadre du processus d'agrément. L'OCFS ou le DOHMH, le cas échéant, évaluera les résultats de la sélection et informera le bénéficiaire de sa décision pour chacune de ces personnes.

7.5 Exigences fédérales

Voir l'Annexe A-2, *Assurances et certifications fédérales*, disponible via le lien dans la **Section 5.2 Contenu de la candidature**. Les prestataires attesteront de la conformité avec ce document lorsqu'ils rempliront leur demande d'attribution.

De plus, examinez l'**Annexe 5 – plan de relance américain (American Rescue Plan Act, ARPA) 2021** pour les conditions générales complémentaires.

7.6 Paiements électroniques requis et formulaire de remplacement W-9 – Sera fournir dans le cadre de l'application

Le Bureau de responsabilité des contribuables du Gouverneur a émis une directive selon laquelle tous les contrats, subventions et bons de commande des agences et des autorités de l'État exécutés après le 28 février 2010 doivent exiger des prestataires, des sous-traitants et des bénéficiaires qu'ils acceptent le paiement électronique (e-pay).

Pour aider l'OSC dans ce projet, les demandeurs doivent inclure toutes les informations requises *sur le formulaire de remplacement W-9* dans leur candidature, notamment le numéro d'identification fiscale, le nom de l'entreprise et le nom du contact au sein de l'entreprise. Ces données sont essentielles pour s'assurer que le fichier des prestataires contient les informations dont les organismes publics ont besoin pour conclure des contrats avec les prestataires et les payer.

7.7 Entreprises dirigées par des femmes et des minorités (Minority and Women-Owned Business Enterprise, MWBE) – Égalité d'accès à l'emploi (Equal Employment Opportunity, EEO) – Exigences et procédures

7.8.1 Loi exécutive de l'État de New York (New York State Executive Law) (article 15-A)

Conformément à l'article 15-A de la loi exécutive de l'État de New York et aux parties 140 à 145 du titre 5 des codes, règles et règlements de New York, l'OCFS est tenu de promouvoir des opportunités de participation maximale des Entreprises dirigées par des femmes et des minorités (Minority and Women-Owned Business Enterprise, MWBE) certifiées par l'État de New York et l'emploi de membres de groupes minoritaires et de femmes dans l'exécution de contrats avec l'OCFS.

7.8.2 Opportunités de participation commerciale des MWBE – Objectifs établis par l'OCFS

À ces fins, l'OCFS établit par la présente un objectif global de 0 % pour la participation des MWBE, 0 % pour la participation des entreprises dirigées par des minorités (« MBE ») certifiées par l'État de New York et 0 % pour la participation des entreprises dirigées par des femmes certifiées par l'État de New York (« WBE ») (basée sur la disponibilité actuelle des MBE et des WBE). Un entrepreneur (« Entrepreneur ») dans le cadre de tout contrat résultant du présent appel d'offres (« Contrat ») doit donner la preuve de ses efforts de bonne foi pour fournir une participation significative aux MWBE en tant que sous-traitants et prestataires dans l'exécution du Contrat. À ces fins, en répondant au présent appel d'offres, le répondant accepte que l'OCFS puisse suspendre le paiement afférent à tout contrat attribué à la suite du présent appel d'offres en attendant la réception des documents requis relatifs aux MWBE. Le répertoire des MWBE peut être consulté sur : <https://ny.newnycontracts.com>. Pour obtenir des conseils sur la manière dont l'OCFS évaluera les « efforts de bonne foi » d'un entrepreneur, reportez-vous à 5 NYCRR § 142.8.

Le candidat comprend que seules les sommes versées aux MWBE pour l'exécution d'une fonction commercialement utile, tel que ce terme est défini dans 5 NYCRR § 140.1, peuvent être appliquées à la réalisation de l'objectif de participation des MWBE applicable. La partie d'un contrat dans laquelle une MWBE agissant en tant qu'intermédiaire qui sera réputée représenter la fonction commercialement utile exercée par la MWBE sera de 25 % de la valeur totale du contrat.

7.8 Entreprise dirigée par un ancien combattant handicapé (Service-Disabled Veteran-Owned Business, SDVOB)

La Loi sur les entreprises dirigées par des anciens combattants handicapés, signée par le Gouverneur Andrew M. Cuomo le 12 mai 2014, permet aux anciens combattants admissibles dirigeant une entreprise d'obtenir un agrément en tant qu'entreprise dirigée par un ancien combattant handicapé de l'État de New York (SDVOB) afin d'accroître la participation de ces entreprises dans les opportunités de contrats avec l'État de New York. La loi SDVOB, codifiée sous L'article 17-B de la loi exécutive reconnaît que les SDVOB contribuent fortement à l'économie de l'État et de la nation. Par conséquent, et conformément à son plan général d'objectifs, l'OCFS encourage fortement les prestataires qui passent un contrat avec l'OCFS à envisager de faire appel à des SDVOB certifiés, responsables et réactifs, pour au moins **six (6) pour cent** des dépenses de services non liées au personnel discrétionnaires dans l'accomplissement des exigences de leurs contrats avec l'OCFS. Un tel partenariat peut inclure l'utilisation de SDVOB certifiés en tant que sous-traitants, prestataires, protégés ou autres rôles de soutien dans la mesure du possible et conformément aux exigences légales de la loi sur les finances de l'État et de la loi exécutive. Les SDVOB certifiés peuvent être facilement identifiés dans le répertoire des entreprises certifiées sur : Liste des entreprises dirigées par des anciens combattants handicapés certifiés par l'État de New York.

8.0 EXIGENCES ET FORMULAIRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME

Les annexes suivantes peuvent être consultées sur le site internet de l'OCFS, le NYS Contract Reporter System ou sur le Grants Gateway System Opportunity Portal. Veuillez étudier le profil d'opportunité de subvention et accéder à ce qui suit en cliquant sur le bouton Afficher l'opportunité de subvention (View Grant Opportunity) au bas du profil d'opportunité.

- **Annexe 1 – Le calendrier des séances d'assistance technique est disponible sur :**
<https://ocfs.ny.gov/programs/childcare/assets/docs/deserts/Child-Care-Desert-Info-Sessions.pdf>
- **Annexe 2 – Exigences minimales de présentation relatives à l'agrément / l'inscription du service de garde d'enfants de l'OCFS**
- **Annexe 3 – La carte des déserts en matière de garde d'enfants du REDC est disponible sur :** https://bit.ly/cc_deserts
- **Annexe 4 – Liste des dépenses admissibles**
- **Annexe 5 – Exigences pour les subventions fédérales du plan de relance américain (ARPA)**
- **Annexe 6 – Rapport d'admissibilité en cours**

* Les annexes marquées d'un astérisque doivent être complétées et remises avec votre demande.